



Paris, le 24 mars 2005 - N° 49/D130

## Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

### Avant-projet de programme statistique 2006

Page

#### **INSEE**

- Direction des statistiques démographiques et sociales	
- Département de la démographie .....	2
- Mission Répertoires et mouvement de la population .....	3
- Mission Base permanente d'équipements .....	4
- Mission Estimations localisées de population .....	5
- Cellule statistiques et études sur l'immigration .....	6
- Division enquêtes et études démographiques .....	7
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
- Division prix à la consommation .....	8
- Division conditions de vie des ménages .....	10
- Unité Recensement de la population .....	13
- Cellule infrastructures géographiques .....	16

<b>INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED</b> .....	17
---	----

#### **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

- Département des études et de la prospective .....	19
- Centre national de la cinématographie .....	22

#### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

- Direction centrale de la police judiciaire .....	23
--	----

#### **MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- Direction du personnel et de l'administration	
- Mission Bases de données et informations statistiques .....	26

#### **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation .....	29
---	----

<b>Extraits d'avant-projets de programmes statistiques présentés à d'autres formations</b> .....	39
<b>Fiches descriptives d'enquêtes</b> .....	50

*Réunion du 21 avril 2005*

## **INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales**

### **Département de la démographie**

Le département de la démographie continuera de s'associer aux travaux de validation des résultats du nouveau recensement, en particulier dans le cadre de l'élaboration du bilan démographique.

Conformément aux orientations de la DSDS, visant à renforcer les outils d'analyse longitudinale, le projet de refonte de l'échantillon démographique permanent sera développé. Sous réserve de l'avis de la CNIL, l'EDP sera étendu à 16 jours au lieu de quatre. Il pourra servir de base de sondage à des enquêtes auprès des ménages et des individus. Après la présentation de l'expression des besoins au comité des investissements en 2005, le projet de refonte sera mis en place. Une étude préalable sera préparée pour le début de l'année 2006.

En collaboration étroite avec l'INED, le département assurera la préparation de l'enquête sur les immigrés et les personnes de parents immigrés, dont la collecte sur le terrain aura lieu en fin 2007 ou en 2008. Cette opération est très attendue. Il préparera aussi une enquête dans le cadre du projet cohorte d'enfants, mené par l'Ined.

Après le dépôt de l'étude préalable fin 2005, le projet de refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, entrera en 2006 dans la phase de conception générale et d'étude détaillée. Les contours de cette refonte devront tenir compte de projets importants dans la sphère administrative, en particulier le projet de registre national d'état civil du ministère de la Justice.

Après une première mise à disposition des directions régionales de l'Insee de la base permanente d'équipements début 2005, celle-ci sera mise à disposition des utilisateurs extérieurs début 2006. Dans le courant de l'année 2006, la base, gérée à l'aide d'un nouvel applicatif informatique, sera élargie à d'autres sources d'information.

## **Mission Répertoires et mouvement de la population**

### **1. Exposé de synthèse**

La refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a pour objectifs principaux la mise à niveau des modalités de gestion et des variables de la base et l'amélioration des services rendus aux administrations utilisatrices et aux partenaires (communes, organismes de la sphère sociale). Elle doit s'accompagner de la poursuite de la dématérialisation des échanges avec les fournisseurs (les communes en particulier) et les partenaires (organismes sociaux). Cette refonte intervient dans un contexte administratif très mouvant : le ministère de la Justice envisage de créer un registre national de l'état civil, la gestion des listes électorales a fait l'objet d'un rapport de l'IGA du ministère de l'intérieur comportant un certain nombre de propositions.

Après une expression des besoins approuvée par le comité des investissements début 2003 et une étude d'urbanisation courant 2004, le projet a fait l'objet d'une note de cadrage remise au comité des investissements début 2005. L'étude préalable sera conduite d'ici 2005. En 2006, commenceront donc la conception générale et l'étude détaillée.

En marge de ce projet, l'exploitation statistique des bulletins d'état civil sera revue.

### **2. Travaux nouveaux pour 2006**

Conception générale du projet et début des études détaillées de la refonte de la base de répertoires des personnes.

### **3. Opérations répétitives**

Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil  
Réalisation de l'enquête d'exhaustivité de l'état civil  
Gestion du fichier électoral et du RNIPP  
Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins d'état civil.

## **Mission Base permanente d'équipements**

### **1. Exposé de synthèse**

L'Insee et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'Insee a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'Insee met en place une base permanente d'équipements, qui fournira les équipements figurant dans différentes sources administratives (Sirène, Finess – équipements sanitaires et sociaux, adeli – professions libérales de la santé, etc.), avec une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes pour lesquelles l'Insee dispose d'une cartographie numérisée. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. Ce projet est mené en étroite coopération avec plusieurs SSM (DEP du ministère de l'éducation et DREES en particulier). Le projet est en cours d'étude détaillée, après l'avis favorable du comité des investissements de l'Insee sur l'étude préalable.

### **2. Travaux nouveaux pour 2006**

Après les premières mises à disposition début 2005, puis début 2006, d'une base n'ayant pas bénéficié de tous les contrôles qualité prévus dans le projet, le nouvel applicatif de gestion mis en service en début d'année devrait faire l'objet d'une maintenance minimale en 2006 afin d'étendre la gamme des équipements à l'aide de nouvelles sources administratives. Une version millésimée de la base sera versée dans l'entrepôt de données locales (EDL) afin de permettre une utilisation plus facile des données. Une enquête de mesure de qualité, testée en 2005, sera pérennisée en 2006.

### **3. Opérations répétitives**

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

### **5. Aspects particuliers du programme 2006**

La base BPE sert des besoins essentiellement locaux et régionaux.

## **Mission Estimations localisées de population**

### **1. Exposé de synthèse**

Entre les recensements de population, l'Insee élaborait chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». L'application a été refondue en 2002 et 2003. Elle permettra de produire au printemps 2005 des estimations départementales au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2004 (délai de 15 à 18 mois). Elle permet aussi de réaliser des estimations infradépartementales, à la demande des directions régionales. En 2006, compte tenu du nouveau recensement, elle sera utilisée conjointement aux résultats de la collecte de 2005 pour fournir les estimations départementales au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ; elle servira aussi à contrôler les résultats de cette collecte.

### **2. Travaux nouveaux pour 2005**

En 2006, sera mise au point une nouvelle méthode d'estimation, tenant compte des résultats des collectes de recensement.

### **3. Opérations répétitives**

Les estimations sont annuelles.

## Cellule statistiques et études sur l'immigration

### 1. Exposé de synthèse

La cellule Etudes sur l'immigration a été mise en place au début des années quatre-vingt dix, après la création du Haut Conseil à l'Intégration. Elle réalise des travaux d'étude sur les populations immigrées et sur les migrations entre la France et l'étranger. Outre les exploitations secondaires de sources statistiques diverses, elle collabore à la mise en place d'enquêtes sur ce thème.

En 2006, la cellule poursuivra l'exploitation de diverses sources, comme l'EDP ou l'enquête Histoire de vie. En lien avec l'Ined, elle préparera l'enquête sur les immigrés ou sur les personnes ayant des parents immigrés, qui aura lieu en fin 2007 ou en 2008.

### 3. Opérations répétitives

Nombreuses participations à des groupes de travail, en particulier au groupe statistique de l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, au réseau européen sur les migrations, réponses aux demandes institutionnelles (ONU, Eurostat).

## Division enquêtes et études démographiques

### 1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et études longitudinales de mortalité.

L'année 2006 sera largement consacrée à la rénovation de l'échantillon démographique permanent : extension à 16 jours. Les travaux sur la mortalité seront poursuivis à partir des différents échantillons de mortalité gérés par l'Insee et suivis dans le temps.

La division participera aux travaux d'exploitation du recensement, dont toutes les variables seront alors utilisables, en particulier les variables sur les familles (collectes de 2004 et 2005).

En matière d'enquête, la division préparera la 1<sup>ère</sup> enquête du projet cohorte d'enfants porté par l'Ined, dont l'Insee assurera la maîtrise d'œuvre. Elle sera associée à la préparation de l'enquête SIP (Santé et itinéraires professionnels) (maîtrise d'ouvrage DREES - DARES- CEE) dont la maîtrise d'œuvre sera également assurée par l'Insee.

### 2. Travaux nouveaux pour 2006

- Projet « Cohorte d'enfants »

Ce projet est porté par l'Ined et associe plusieurs partenaires, dont l'Inserm. L'échantillon devrait être prélevé dans l'EDP et l'Insee assurerait alors la maîtrise d'œuvre de l'opération, qui devrait comporter plusieurs épisodes de collecte étalés sur plusieurs décennies.

- Enquête Santé et itinéraires professionnels (SIP).

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est partagée entre la DREES, la DARES et le CEE. L'échantillon serait également tiré dans l'EDP, sous réserve que l'information connue dans l'EDP puisse être utilisée, en particulier pour éviter de gonfler le questionnaire et de permettre un suivi prospectif.

- La nouvelle enquête HID sera préparée à partir de 2006.
- La division entamera la réalisation de nouvelles projections de population.

### 3. Opérations répétitives

- Comptabilité démographique

La division travaillera en lien étroit avec l'unité recensement pour préparer le bilan démographique de l'année. Elle contribuera avec l'INED à la rédaction du rapport sur la situation démographique.

- Etudes

L'année 2006 sera largement consacrée à l'exploitation des premières collectes du nouveau recensement, dont on disposera des variables sur la famille.

### 5. Aspects particuliers du programme 2006

#### 5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Néant

#### 5.2. Aspects "environnement"

Néant

#### 5.3. Aspects "européens"

Néant

**INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales**  
**Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages**  
**Division des prix à la consommation**

## **1 - Exposé de synthèse**

Le projet de rénovation de la collecte des prix se terminera à l'automne 2005. Après ce chantier qui a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité de la production statistique, l'accent sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de **l'indice des prix à la consommation**. En liaison avec les travaux menés au niveau européen, une attention particulière sera portée sur le traitement des effets qualité lors des remplacements.

## **2 - Travaux nouveaux pour 2006**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune opération n'est envisagée.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006**

Aucune opération n'est envisagée.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006**

#### **2.3.1) Mise en place d'un indice expérimental sur les dépenses des propriétaires occupants**

Dans le cadre européen, la France participe à la mise en place de projets pilotes sur le suivi des prix liés aux dépenses des propriétaires occupant leurs logements. Les achats immobiliers sont actuellement exclus de l'indice car considérés comme de l'investissement. L'expérience lancée vise à élaborer un indice dans ce domaine avant d'étudier son éventuelle intégration dans l'IPC. La production de ce nouvel indice utilisera prioritairement les sources existantes. L'expérimentation sous l'égide d'Eurostat connaît quelques retard et sera poursuivie en 2006.

#### **2.3.2) Lancement du projet de rénovation de l'indice DOM**

La rénovation de l'indice des prix dans les DOM fait suite au projet métropolitain et bénéficiera de l'expérience acquise. Ce projet inclut un renouvellement des outils avec notamment la mise en place de la saisie portable, mais également une remise à niveau méthodologique visant à mieux intégrer la production des indices locaux dans le processus national.

#### **2.3.3) Amélioration de la qualité de l'IPC**

- L'animation et la formation du réseau régional (collecte et production) seront poursuivies en liaison avec la Division "Coordination des activités d'enquête et des méthodes de collecte".

- La méthodologie de l'IPC sera améliorée sur divers points :

\* développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements, en particulier dans les biens durables et l'habillement et de manière plus générale amélioration des méthodes de remplacement de produit en liaison avec l'échantillonnage.

\* rénovations ou améliorations méthodologiques sur certains indices tarifaires (de manière générale sur les produits à évolution rapide et tarification complexe).

### 3 - Opérations répétitives

L'indice des prix continuera à être élaboré et diffusé mensuellement. En début 2005, les deux publications mensuelles (indice provisoire puis indice définitif) ont été remplacées par une publication unique définitive dans les délais de la publication provisoire antérieure.

Par ailleurs, la BDM est mise à jour le jour de la publication des indices. Diffusée sous forme papier et sur internet, on y trouve toute la gamme des indices produits : indices de référence détaillés, indices CVS, inflation sous-jacente, IPCH de la France et de ses partenaires.

L'enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation, effectuée par la division « synthèse des biens et services » est reprise en charge par la division des prix à la consommation. Cette enquête annuelle, faite par voie postale auprès des opérateurs permet d'actualiser les données de structure utilisées pour le calcul de l'indice mensuel des prix de la téléphonie mobile.

### 4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Aucune évolution particulière n'est envisagée.

### 5 - Aspects particuliers du programme 2006

#### 5.1. Aspects « régionaux et locaux »

*Comparaisons spatiales de niveaux de prix.* Pour répondre notamment à des besoins de la commission européenne de régionalisation du calcul des parités de pouvoir d'achats (PPA) des études méthodologiques seront poursuivies. Elles feront largement appel à l'utilisation des relevés de prix effectués pour le calcul de l'IPCH mais pourraient également déboucher sur des enquêtes complémentaires pour certaines zones ou certains produits.

Le développement de ces travaux sera suivi par la Division des Prix à la Consommation, en liaison étroite avec la Direction des Études et Synthèses Économiques chargée du calcul des PPA et la DCSRI (mission d'expertise sur les prix à la consommation).

#### 5.2. Aspects « environnement »

Rien à signaler.

#### 5.3. Aspects « européens »

Le processus d'harmonisation européenne des indices de prix se poursuivra en 2006.

La France continuera les travaux portant sur l'indice des dépenses des propriétaires occupants. Ce projet pluriannuel a pris du retard au niveau européen et se poursuivra en 2006.

Par ailleurs, dans le cadre d'un "plan d'action" élaboré par Eurostat, un ensemble de travaux à caractère méthodologique a été entrepris pour progresser sur les deux dossiers délicats de l'échantillonnage et de l'ajustement de qualité. Ces travaux entrepris sur la base du cas par cas ont déjà débouché sur des propositions d'amélioration des méthodes de calcul de l'IPCH mais se poursuivront.

### 6 - Liste des publications

- Une publication mensuelle « Informations Rapides » diffusant l'indice des prix.
- Document de travail « Impact des ajustements de qualité dans le calcul de l'indice des prix à la consommation », mai 2004
- « Indice des prix par catégorie de ménages », in « France, portrait social 2004/2005 » novembre 2004
- « Prix à la consommation – moyennes annuelles 2003 et 2004 », Informations Rapides n° 26, janvier 2004.

### 7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le projet de rénovation de l'indice des prix DOM débutera en 2006 afin de tenir compte de la révision du calendrier du projet IPCR et pour s'assurer de la disponibilité des moyens (informatique et statistique) nécessaires à un bon démarrage.

Les autres travaux prévus au programme à moyen terme se déroulent conformément aux prévisions.

## Division conditions de vie des ménages

### 1 - Exposé de synthèse

L'année 2006 sera une année de transition entre le dispositif des enquêtes EPCV (permanentes sur les conditions de vie) et le nouveau dispositif organisé autour du panel SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie), qui doit être opérationnel à partir de 2007.

Deux enquêtes PCV seront réalisées, toutes deux en janvier et février ; l'une est la reconduction de l'enquête de victimation "Cadre de vie et sécurité", conduite en janvier-février 2005. L'autre aura un caractère méthodologique, sa partie variable sera consacrée aux opinions des ménages en matière de pauvreté et de déprivation.

Les traitements post-collecte de l'enquête Budget de famille 2005 débiteront en mars, certains redressements ayant cependant été déjà réalisés au cours de la collecte.

En 2006, la préparation de l'Enquête Nationale Transports 2007, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'INSEE, devra s'achever, pour une collecte débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### 2 - Travaux nouveaux pour 2006

#### • Préparation de la convergence EPCV-SRCV

Le dispositif des enquêtes PCV dans sa forme actuelle doit être abandonné en 2007. La collecte des indicateurs sociaux, jusque là assurée par les parties fixes des enquêtes PCV, sera réalisée dans le panel. L'année 2006 prolongera la préparation et les tests du nouveau dispositif, qui ont débuté en 2005. Il faudra ainsi arrêter le détail de la collecte : liste des indicateurs collectés et fréquence de collecte, modalités de l'interrogation des ménages du panel.

#### • Enquête méthodologique sur le consensus

En janvier-février 2006 prendra place une enquête PCV dont la partie variable interrogera les ménages sur les biens dont la privation leur paraît signaler les situations de pauvreté. Plusieurs enquêtes dites de déprivation ont été réalisées dans le dernier quart de siècle, en France comme à l'étranger et leurs résultats permettent d'avancer dans l'analyse des différentes formes de pauvreté et de leurs liens entre elles (pauvreté monétaire, pauvreté en condition de vie). Cette réflexion est poursuivie dans de nombreux pays et trouvent des prolongements dans les programmes nationaux et européens de lutte contre l'exclusion.

Le degré de déprivation est établi par le décompte du nombre d'items dont le ménage est privé. La liste de ces items est usuellement établi par le statisticien. Il paraît intéressant de confronter ces listes avec l'opinion des ménages sur ce à quoi il est indispensable d'avoir accès pour mener une vie jugée normale. Les résultats de cette enquête devraient pouvoir éclairer la réflexion sur la signification et les usages des indicateurs sociaux.

### 3 - Opérations répétitives

#### • Enquête PCV « Cadre de vie et sécurité »

L'enquête réalisée en 2005 à la demande de l'Observatoire National de la Délinquance sera reconduite. L'enquête pourra évoluer, dans les années ultérieures, dans le cadre d'un programme spécifique d'enquêtes de victimation.

• Parties indicateurs sociaux des enquêtes permanentes sur les conditions de vie : les indicateurs collectés usuellement dans les PCV de janvier pourront être obtenus dans les deux enquêtes PCV mentionnées précédemment. Une partie de ceux collectés habituellement en octobre devraient être obtenus par d'autres voies, notamment à partir des enquêtes de conjoncture CAMME.

#### **4 - Allègement de la charge statistique des entreprises**

La division CDV ne mène aucune enquête auprès des entreprises.

#### **5 - Aspects particuliers du programme 2006**

##### **I- Aspects régionaux et locaux**

L'enquête PCV de victimation devrait faire l'objet d'extension, en ZUS notamment.

##### **II- Aspects "environnement"**

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité.

##### **III- Aspects européens**

Pas d'innovation particulière liée à la dimension européenne des activités de la division

#### **6 - Liste des publications (2004)**

«La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles», Michèle Febvre, Lara Muller, Insee 1<sup>ère</sup> n° 946 février 2004.

«Vie associative et bénévolat en 2002, tableaux issus de l'enquête PCV Vie associative et des indicateurs sociaux», Michèle FEBVRE et Lara MULLER, Insee, Document de travail n° F042.doc février 2004.

«Loisirs culturels 1999-2002, indicateurs sociaux annuels», Sylvie Dumartin, Michèle Febvre, Insee Résultats, Société, n° 26, février 2004.

« L'aide aux devoirs apportée par les parents », Marie Gouyon, Insee 1<sup>ère</sup> n° 996, décembre 2004.

« Le budget des familles en 2001 », Nicole Cérami et Martine Camus, Insee Résultats n° 29 soc. Avril 2004.

« Le concept de capital social, analyse critique », Sophie Ponthieux, 10<sup>ème</sup> colloque de l'Association de Comptabilité Nationale, 21, 22, 23 janvier 2004, Paris.

"The Gender Wage Gap in Europe: Women, Men and the Public Sector", Sophie Ponthieux, Dominique Meurs, IZA Conference: "Women and the Labor Market in Europe", 10 et 11 décembre 2004, Bonn.

« Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », Sophie Ponthieux, Travail, Genre et Sociétés, n° 11, avril 2004.

« Limites et enjeux des indicateurs de niveau de vie », Sophie Ponthieux, *CNAF- Informations sociales* n°114, mars 2004

« Les écarts de salaire homme-femme en Europe : effets de structure ou discrimination », Sophie Ponthieux, Revue de l'OFCE, n° 90, juin 2004

« Rapport d'enquête sur l'EPCV 'Nouvelles technologies de l'information et de la communication' d'octobre 2001 », Samuel Dambrin, Insee, document de travail (à paraître).

## 7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Enquête	Maîtrise d'ouvrage	Année	Caractéristiques	Etat actuel
<i>Enquête Nationale Transports</i>	SES (Ministère de l'équipement et des transports)	2007	Enquête précédente datant de 1993-1994.	En cours de préparation
<i>Enquête Santé-handicap - invalidité - dépendance</i>	INSEE-DREES	2008.	Enquête destinée à devenir quinquennale	Enquête en cours de préparation
<i>Cadre de vie et sécurité</i>	CDV	Janvier-Février 2006	Enquête annuelle	Enquête en cours de préparation
<i>Déprivation et consensus</i>	CDV	Janvier-Février 2006	Enquête méthodologique	Enquête en cours de préparation
<i>EPCV</i>	CDV	Mai-juin 2007	Collecte des indicateurs sociaux dans le panel SRCV	Enquête en cours de préparation
<i>Emploi du temps</i>	CDV	2009.	Enquête décennale.	Démarrage des travaux prévu pour septembre 2006.

## **INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales Unité Recensement de la population**

### **1 - Exposé de synthèse**

La rénovation du recensement de la population a connu en 2004 sa première année de mise en œuvre. La deuxième enquête s'est déroulée en janvier et février 2005 et confirme l'entrée en régime de croisière des nouvelles modalités de recensement en France

Le projet de programme statistique présenté ici correspond à la réalisation de la troisième enquête de recensement en janvier et février 2006.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population avance ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- comme celle de 2005, l'enquête de recensement de 2006 sera réalisée dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (environ 900) et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (soit un peu plus de 7 000 communes) ;
- la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

### **2 - Travaux nouveaux pour 2006**

En termes de collecte, l'enquête de recensement de 2006 ressemblera trait pour trait à celle de 2005, n'étaient les perfectionnements techniques que l'expérience des deux premières enquêtes permettra d'introduire dans les procédures, dans les formations des acteurs, dans les manuels et imprimés et dans les applications informatiques. Il est cependant à noter que cette année aura lieu l'enquête auprès des personnes vivant habituellement en habitation mobile et des personnes sans abri dans les communes de 10 000 habitants ou plus. En effet, pour ces catégories de population, la collecte se fait en même temps que les enquêtes quinquennales de recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants et, pour les autres, tous les cinq ans à partir de 2006 sur l'ensemble de leur territoire.

De même, aura lieu en 2006 le recensement des marinières et des personnes qui vivent sur les bateaux de ces derniers. La collecte est assurée par l'Insee avec le concours du Service des voies navigables. Elle a lieu une fois tous les cinq ans, à partir de 2006, sur l'ensemble du territoire français, selon des modalités analogues à celles du recensement de 1999 : recensement aux écluses et aux frontières.

En revanche, l'exploitation des questionnaires franchira une nouvelle étape puisque le codage et le redressement de l'ensemble des variables du questionnaire pourront être introduits dans le traitement des fichiers (en reprenant, bien entendu, ceux de 2004 et 2005).

### **3 - Opérations répétitives**

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2006 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon des modalités qui ont été décrites de manière détaillée dans le programme statistique pour 2004 et ne sont donc rappelées ici que dans leurs grandes lignes.

Ces enquêtes ont lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que le précise la loi : l'Insee organise et contrôle la collecte des informations, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

#### **4 - Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet pour le programme de rénovation du recensement de la population.

#### **5 - Aspects particuliers du programme 2006**

##### 5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte.

Auparavant, il a été possible, dès la première enquête de 2004, de produire des résultats concernant la France et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année. Par ailleurs, les communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement, ont connaissance dans un délai d'une douzaine de mois des résultats statistiques les concernant. Quant aux communes de 10 000 habitants ou plus, des restitutions statistiques sont organisées à leur intention le plus tôt possible, aussitôt que les informations collectées permettront la production de résultats fiables. A cet égard, l'enquête de 2006 devrait permettre de produire une estimation de population et des premières synthèses statistiques pour l'ensemble des communes de 10 000 habitants ou plus.

##### 5.2 Aspects « environnement »

Les résultats statistiques produits par le nouveau recensement apporteront les mêmes informations que celles issues du recensement général de la population de 1999.

##### 5.3 Aspects européens

Sans objet en dehors de l'intérêt manifesté par Eurostat pour le nouveau recensement, compte tenu du fait que les raisons qui ont conduit l'INSEE à cette réforme sont observées aussi dans d'autres pays membres de la Communauté.

Bien entendu, le nouveau recensement permettra comme par le passé de répondre aux obligations européennes en matière de données portant sur les individus et les logements issues des recensements.

#### **6 - Liste des publications**

Insee Première n°1000 : Premiers résultats de la collecte 2004 : 62 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2004, Guy Desplanques – Jean-François Royer  
 Insee Première n°1001 : Premiers résultats de la collecte 2004 : Principales caractéristiques de la population et des logements, Catherine Borrel - Jean-Michel Durr

## **7 – Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008**

Pas de modification particulière des orientations à moyen terme, la période 2004-2008 correspondant au premier cycle de montée en charge du nouveau dispositif de recensement.

## **Cellule infrastructures géographiques**

### **1 - Exposé de synthèse**

La cellule Infrastructures géographiques est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : elle gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infracommunale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Pour les besoins de la rénovation du recensement de la population, elle a mis en place dans les communes de 10 000 habitants ou plus un répertoire d'immeubles localisés (Ril), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le Ril s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre de l'Institut géographique national.

### **2 - Travaux nouveaux pour 2006**

Les opérations de mise à niveau de qualité du RIL menées en 2005 devrait se prolonger pour certaines communes en 2006 si nécessaire afin d'obtenir un répertoire de qualité homogène sur tout le territoire. En outre, l'Insee continuera à développer des partenariats avec les communes pour la mise à jour du RIL.

### **3 - Opérations répétitives**

Mise à jour annuelle du RIL, à partir de sources administratives et collaboration avec les communes.  
Mise à jour du code officiel géographique.

### **7 – Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008**

L'Insee met en place une architecture de référentiel géographique unique afin de fiabiliser et rationaliser son système d'information géographique. Ce projet assurera en particulier une veille sur le projet de référentiel à grande échelle (RGE).

## Institut national d'études démographiques - INED

### Exposé de synthèse

Dans le cadre du projet d'enquêtes « **Generation and Gender Surveys** » lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe basée à Genève (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'initiatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou FFS), l'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et notamment à l'élaboration du questionnaire. La mise en œuvre de l'enquête française est assurée conjointement par l'INED et par l'INSEE (division « Enquêtes et études démographiques »). Comme les enquêtes FFS, l'enquête « **Etude des Relations familiales et intergénérationnelles** », ou ERFI (version française de « Generation and Gender ») est une enquête internationale centrée sur la description et l'explication de la dynamique de la construction de la famille, mais son approche a été élargie à plusieurs autres thèmes et notamment aux relations de genre et aux relations entre générations.

La collecte est prévue en septembre et octobre 2005, auprès de 10 000 personnes de 18 à 79 ans. L'Ined a obtenu en 2004 l'avis d'opportunité pour cette enquête et le label d'intérêt général en février 2005. Début 2006 aura lieu l'apurement-codage du fichier de données, dont l'exploitation commencera en avril 2006. Rappelons que l'enquête ERFI est conçue pour être un panel en trois vagues à trois ans d'intervalle. La seconde vague de l'enquête est donc *a priori* prévue pour 2008.

Après collecte avec l'INSEE du volet ménages de l'enquête **Familles et Employeurs** en deux vagues (fin 2004 et mars 2005), l'Ined réalise la collecte du volet employeurs entre février et juillet 2005. L'originalité de cette enquête est de comporter deux volets : l'un auprès des ménages et l'autre auprès des employeurs. Elle a pour but de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes. Elle vise à éclairer les comportements familiaux par les contextes professionnels et trajectoires d'activité et à étudier comment les contextes familiaux sont pris en compte sur les différents lieux de travail. Le volet ménages est une enquête en face-à-face, réalisée en collaboration avec l'Unité de Méthodologie Statistique de l'INSEE, portant sur les personnes de 25 à 44 ans et leurs conjoints éventuels. Le volet employeur est une enquête postale réalisée auprès des employeurs (établissements de 20 salariés et plus) des personnes interrogées dans le premier volet. Elle a donc lieu le plus rapidement possible après le volet ménages, dès récupération du fichier adresses des employeurs. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en 2004 et a été examinée par le Comité du label le 5 avril 2004. Les travaux d'apurement, d'appariement, de pondération s'étendront jusqu'à début 2006, l'exploitation des données et leurs publications commenceront à partir de 2006.

A la suite de l'enquête ACSF 1992, et en fonction des évolutions du contexte épidémiologique et des évolutions de la famille et de la société dans la dernière décennie, une nouvelle enquête sur le **Contexte de la sexualité en France dans les années 2000** (CSF 2000) va être lancée par l'Inserm et l'Ined. La nouvelle enquête se propose d'appréhender les trois composantes de la sexualité que sont les actes, les relations et les significations, en les inscrivant dans deux contextes : les biographies affectives et sexuelles des sujets, et les cadres sociaux d'exercice de la sexualité, dans lesquels on inclura les conditions de vie et les rapports sociaux de sexe. On envisage une approche large de type "Santé et sexualité", qui ne se limiterait pas à l'infection à VIH. Il est prévu d'interroger 12 000 personnes de 18 à 69 ans, par téléphone, avec une forte sur-représentation des jeunes de 18 à 24 ans. La collecte sera réalisée fin 2005 par un institut de sondage privé. Le service des enquêtes de l'Ined a apporté un soutien méthodologique important dans l'élaboration du protocole et a participé aux différents tests au cours de l'année 2005. L'Ined participera à l'exploitation de l'enquête en 2006.

L'Ined continuera en 2006 à être l'opérateur de **l'Observatoire National de la Mucoviscidose (ONM)**, en assurant la gestion et l'exploitation scientifique de la base de données sur les patients atteints par cette maladie, le promoteur de l'ONM étant l'association Vaincre la Mucoviscidose. Depuis début 2005, l'Ined a constitué une base de données longitudinales portant sur la période 1992-2003 regroupant au total plus de 5 000 patients. Par ailleurs, des réflexions d'évolution de l'observatoire vers un registre sont actuellement en cours, ce projet étant soutenu par l'Institut de veille sanitaire.

L'Ined devrait poursuivre en 2006 son investissement sur les **observatoires de population en Afrique sub-saharienne**, plus précisément au Sénégal et au Mali (deux sites au Sénégal et un au Mali). Ces recherches ont en commun de suivre sur le long terme (depuis 15 ans au moins) et exhaustivement des populations clairement délimitées (villages ou ensemble de villages). Des perspectives d'évolution concernant les observatoires sénégalais seront à l'étude fin 2005 et début 2006 en termes de partenariat accru avec l'IRD, de modernisation de l'outil de gestion de la base de données, de développement de système d'information géographique (SIG) et de restitution des résultats à la population.

Pour information, l'Ined, en partenariat avec l'Inserm, poursuivra sa participation à l'enquête longitudinale **Cohortes contraceptives (COCON)**, qui a démarré en 2000. Un échantillon de 2 863 femmes a été interrogé chaque année de 2000 à 2004. Le service des enquêtes de l'Ined a été impliqué dans l'élaboration du protocole et a conduit des analyses méthodologiques sur l'attrition de la cohorte. Un important travail de création d'un fichier complet des 5 années permettant de mener des analyses biographiques est en cours. Une deuxième enquête COCON devrait avoir lieu en 2006 ou 2007 à laquelle sera associé l'Ined, tant pour les aspects méthodologiques que d'analyse.

L'Ined participera à un **projet d'enquête portant sur les populations immigrées et leurs descendants, actuellement à l'étude à l'INSEE**. A la suite de l'enquête MGIS de 1992 et de l'enquête Histoires de vie de 2002, un projet d'enquête représentative à l'échelon national est proposé à l'horizon 2006-2007. La conception générale du projet et la méthodologie envisagée feront l'objet d'une élaboration commune avec les partenaires intéressés. Elles partiront d'une évaluation des projets analogues en France et dans d'autres pays. Actuellement baptisée à l'INED « Enquête sur l'impact des origines : trajectoires d'immigrés, de descendants d'immigrés et de natifs en France », l'objectif de ce projet est de chercher dans quelle mesure l'origine est en soi un facteur d'inégalités ou simplement de spécificité dans l'accès aux différentes ressources de la vie sociale (logement, langue et éducation, emploi, loisirs, services publics et prestations sociales, contraception, nationalité, réseaux de relations, etc.). En première analyse, un échantillon de l'ordre de 20 000 enquêtés est envisagé, le questionnaire balayant un ensemble de thématique assez large pour permettre les analyses transversales. Enfin, un dispositif de panel est évoqué pour tenir compte des retours introduisant des biais de sélection dans le groupe des immigrés et pour saisir les évolutions des pratiques et des attitudes en fonction des contextes de vie et des conjonctures traversées.

L'Ined participe d'autre part à un projet d'enquête européenne sur « **les secondes générations** », coordonnée par l'IMES (Institut for Migration and Ethnic Studies, Amsterdam) et dont l'Ined assure la partie française. Cette enquête se propose d'analyser l'intégration des descendants d'immigrés dans plusieurs villes européennes (Berlin, Frankfurt, Amsterdam, Rotterdam, Paris, Strasbourg, Vienne, Linz an der Donau, Bruxelles, Anvers, Madrid, Barcelone, Zurich, Basel). En France, l'objectif est d'interroger des descendants d'immigrés (définition : né dans le pays d'au moins un parent originaire de Turquie ou du Maroc), âgés de 18 à 35 ans, à Paris et à Strasbourg, ainsi qu'un groupe témoin, soit au total un échantillon de l'ordre de 1 500 personnes. L'enquête pourrait avoir lieu fin 2005-début 2006.

Est également à l'étude un **projet de cohorte nationale d'enfants**. L'idée est de lancer une enquête aux objectifs multiples, qui porterait sur un échantillon de grande taille (au moins 20 000 enfants suivis depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte). Sa réalisation doit donc être confiée à un consortium d'instituts et d'universités : INED, INSEE, CNRS, INSERM, Centres universitaires, Directions des études et de la recherche de certains Ministères (Éducation nationale, Santé, Affaires sociales...), organismes de protection sociale (Sécurité sociale, mutuelles, CNAF...), tous devant inscrire leur soutien dans la durée. L'INSEE, l'INSERM, l'INED et l'Éducation nationale pourraient jouer un rôle central dans cette opération ; le rôle de l'Ined serait notamment de faciliter les liens entre l'univers des épidémiologistes ou des spécialistes de la santé publique, d'une part, et les spécialistes de la statistique sociale et démographique, d'autre part, et peut-être d'assurer la maîtrise d'œuvre. Le début de la collecte ne peut pas être envisagé avant 2007 : les années 2005 et 2006 devront donc être consacrées à la construction du projet, à quelques tests de faisabilité, et aux premiers tests de questionnaires à poser peu après la naissance.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

### Département des études et de la prospective

#### 1 - Exposé de synthèse

Les années précédentes ont été marquées par un investissement important pour développer la connaissance de l'emploi culturel et notamment de l'emploi dans le spectacle. Cet effort - conduit dans le cadre de la Commission permanente sur l'emploi (dite Commission Seibel ) du Conseil national des professions du spectacle - sera poursuivi et les travaux statistiques correspondants deviendront annuels. Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur le renouvellement de l'enquête Pratiques culturelles et sportives (partie variable de l'enquête EPCV de l'INSEE), un groupe de travail sera réuni en 2005 pour définir de nouvelles orientations à la fois thématiques et organisationnelles qui seront mises en œuvre en 2006.

#### 2 - Travaux nouveaux pour 2006

- **2.1 - Enquêtes renouvelées et de périodicité supérieure à un an**

2.11 - Le financement public de la Culture par les collectivités locales, fera l'objet à partir de 2006 d'un suivi annuel à la suite de l'enquête renouvelée lancée en 2004. Une fiche pour avis d'opportunité est jointe au présent programme (cf. page 55).

2.12 - L'analyse des loisirs des moins de 15 ans et de leur évolution au fil de leur avancée en âge, grâce à une observation longitudinale des pratiques et consommations culturelles d'un panel d'enfants (panel du Ministère de l'Education nationale concernant 9 000 enfants entrés en CP en 1997) sera poursuivie avec la troisième et dernière vague d'interrogation du panel en 2006. La première vague (2002) a porté sur les consommations et pratiques culturelles de l'enfant et de sa famille, la deuxième (2004) n'a concerné que les enfants et la troisième sera identique à la précédente.

- **2.2 - Exploitations nouvelles de fichiers administratifs**

2.21 - Exploitation des DADS.

Une exploitation de cette source a déjà été réalisée sur le seul secteur du spectacle - par la Division "Emplois et revenus" de l'INSEE, dans le cadre des travaux de la Commission Emploi du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS). L'extension de cette exploitation à l'ensemble des activités culturelles sera réalisée par le DEPS en 2005 et reconduite tous les ans.

2.22 - Exploitation du fichier du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO)

L'exploitation de ce fichier constitue une étape essentielle dans l'amélioration de la connaissance de l'emploi intermittent dans le spectacle. Elle s'inscrit en complément des données de la Caisse des Congés spectacles qui ne concerne que les employeurs professionnels du spectacle.

#### 2.3 - Autres travaux statistiques nouveaux

Les travaux sur l'observation culturelle en région déboucheront normalement sur la construction d'outils méthodologiques opérationnels à destination des directions régionales

Un groupe de travail réunissant des professionnels étudiera les conditions d'amélioration de la connaissance statistique du marché de l'art.

### **3 : Opérations répétitives**

- **3.1 - Enquêtes**

3.11 - Enquêtes annuelles sur l'enseignement artistique spécialisé : enquête sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique dans les écoles de musique et d'art dramatique contrôlées par le ministère. Cette enquête fera probablement l'objet d'une rénovation en lien avec la décentralisation des enseignements artistiques.

3.12 - Enquête en collaboration avec le ministère de l'éducation sur les établissements publics et privés d'enseignement supérieur (écoles d'art, conservatoires supérieurs de musique, de théâtre..)

- **3.2 -Exploitation de données d'enquêtes et de fichiers administratifs**

3.21 Exploitation des données du ministère de l'éducation pour assurer un suivi annuel des formations artistiques et culturelles dans le cadre scolaire et universitaire.

3.22 Établissement de statistiques annuelles sur l'emploi culturel à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE

3.23 Exploitation du fichier de la Caisse des Congés Spectacles pour développer la connaissance de l'emploi intermittent dans le spectacle:

3.24 Reconstitution des exploitations annuelles de données administratives et professionnelles qui alimentent la base de données de statistiques culturelles (BDSC).

### **5 - Aspects particuliers du programme**

#### **5.1 - Aspects régionaux et locaux**

5.11 - Elaboration de fiches méthodologiques à l'usage des directions régionales des affaires culturelles sur des thèmes d'intérêt commun, afin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques d'observation avec un objectif de comparabilité interrégionale et d'agrégation nationale. Les thèmes à retenir dans un premier temps sont en cours de définition.

5.12 - Production annuelle à partir de 2006 de données régionales sur l'emploi dans le spectacle à partir de l'exploitation des fichiers nationaux des organismes professionnels réunis dans la Commission permanente sur l'emploi du CNPS.

5.13 Développement d'une approche régionale de la librairie et de l'édition de livres reposant sur l'expertise des travaux existants et la définition d'un protocole d'enquête assurant la comparabilité interrégionale.

#### **5.3 Aspects européens :**

La participation du ministère de la culture (DEPS) aux travaux de développement de statistiques culturelles européennes dans le cadre d'Eurostat seront poursuivis. Un nouveau programme de travail est en cours de définition.

La prochaine réunion du Groupe de travail européen est prévue en juin 2005.

## **6 - Liste des publications 2004 (2<sup>ème</sup> semestre)**

### **Ouvrages publiés à la Documentation française**

Chiffres clés - Statistiques de la culture, édition 2004/2005  
 Les musiciens interprètes. Portrait d'une profession  
 Les loisirs culturels des 6-14 ans

### **Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel**

Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles (1987-2001) d'après les fichiers de la Caisse des congés spectacles  
 L'emploi dans les professions culturelles en 2002 d'après l'enquête Emploi de l'INSEE.  
 L'emploi dans le secteur culturel en 2002 d'après l'enquête Emploi de l'INSEE  
 L'emploi en région d'après le recensement de la population de 1999  
 Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) 2003/2004

### **Notes statistiques du DEP**

Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique - Résultats de l'enquête annuelle - Année scolaire 2002-2003  
 Le budget 2003 des écoles de musique et de danse contrôlées par le MCC - Résultats de l'enquête annuelle  
 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du ministère de la Culture et de la Communication - Effectifs et diplômes - Année scolaire 2003/2004

### **Développement culturel** (publications disponibles au DEP):

n°- 143 - Transmettre une passion culturelle  
 n°- 144 - Les loisirs des 6-14 ans  
 n°- 145 - Eléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**  
**Centre national de la cinématographie**

Avant projet non encore disponible

# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction centrale de la police judiciaire

## 1 – Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuées par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995, ce système permet une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations sera reconduite en 2006 pour répondre aux besoins de l'ensemble des autorités.

## 2 – Travaux nouveaux pour 2006

### 2.1. Les enquêtes vraiment "nouvelles", les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

NEANT

### 2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006 :

- poursuite de l'expérimentation de la base nationale du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) comme source de production et d'exploitation des statistiques 4001 par les services de la Police nationale : cette opération s'inscrit dans la modernisation du processus informatisé de collecte et des dispositifs de sauvegarde des données recueillies dans le cadre des développements relatifs à la phase III du STIC.

- poursuite de la finalisation des fonctionnalités statistiques du projet ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Information sur les Enquêtes), dispositif destiné à remplacer les applications existantes locales (STIC-FCE et Omega) de la police nationale pour la collecte des statistiques institutionnelles 4001 et opérationnelles sur la criminalité et la délinquance.

- poursuite de l'étude de faisabilité et de mise en place d'une chaîne de traitement autorisant l'exploitation d'indicateurs statistiques nationaux (victimes, auteurs de crimes ou de délits par tranches d'âge, catégories socioprofessionnelles, nationalités....) complémentaires aux données 4001,

- réflexion sur l'élaboration et la mise en place d'indicateurs nouveaux autorisant une approche plus fine des infractions violentes contre les personnes (notamment les femmes, les mineurs et les personnes âgées) ou commises dans des lieux spécifiques (zones commerciales, structures hospitalières.....).

### 3 - OPERATIONS REPETITIVES

#### 3.1. Enquêtes :

Néant

#### 3.2. Exploitation de fichiers administratifs :

- Collecte, centralisation et exploitation des statistiques sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie, à partir d'une transmission par voie télématique de fichiers statistiques départementaux dont la gestion est assurée informatiquement par la direction centrale de la police judiciaire (Service Central d'Etude de la Délinquance).

L'article D8 du Code de procédure pénale (décret n° 96.74 du 25 janvier 1996) stipule que "les services de police et les unités de gendarmerie adressent aux services relevant de la Direction Centrale de la Police Judiciaire les renseignements relatifs à la délinquance et à la criminalité susceptibles d'être exploités dans un but de centralisation, de classification ou de diffusion (avis, fiches, statistiques)".

- Production de la publication statistique annuelle "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en FRANCE" dont la diffusion est assurée par la Documentation Française (voir infra partie 6)..

Depuis l'édition 1999, les deux tomes de cette publication font l'objet d'une diffusion publique.

#### 3.3. Autres travaux

NEANT

### 4. – Allégement de la charge statistique des entreprises

NEANT

### 5. Aspects particuliers du programme 2006

#### 5.1. Aspects "régionaux et locaux" :

- Mise à jour des "tableaux économiques régionaux" (T.E.R) : résultats statistiques 2004 sur la délinquance constatée dans les régions administratives et les départements français (destinataire INSEE)

- Mise à jour des « tableaux de l'Economie Française » (T.E.F) et de « l'Annuaire Statistique de la France » pour les données 2004 sur la délinquance constatée (destinataire : INSEE).

#### 5.2. Aspects "environnement" :

NEANT

#### 5.3. Aspects "européens"

NEANT

### 6 – Liste des publications

Rapport statistique annuel "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France" (édition 2004 tomes 1 et 2.) disponible vers l'été 2005

Depuis 1999, le second tome de cette publication présente des données statistiques départementales (faits constatés en 4 grandes catégories) détaillées par service de constatation (police nationale d'une part, gendarmerie nationale) et infra départementales (chiffres en 107 index des circonscriptions de sécurité publique et des compagnies de gendarmerie).

Cette publication (tomes 1 et 2) est diffusée au Premier Ministre, au Parlement, aux autorités nationales et territoriales administratives et judiciaires, aux services de police et aux unités de gendarmerie ainsi qu'au public par la Documentation Française.

### 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Police et Gendarmerie Criminalité et délinquance Réalisation du rapport statistique « Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie ».	Ministère de l'Intérieur Direction Centrale de la Police Judiciaire	en cours Sortie publique de l'édition 2004 prévue pour l'automne 2005 par la Documentation Française.	Opération annuelle permanente depuis 1972.

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**  
**Direction du personnel et de l'administration**  
**Mission Bases de données et informations statistiques**

## 1. Exposé de synthèse

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse, sports et vie associative » (à l'occasion du dernier changement de gouvernement, le ministère a retrouvé le champ jeunesse<sup>1</sup>, qui faisait traditionnellement partie de ses attributions, auquel s'est adjoint le champ vie associative). Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de plusieurs axes : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue et favoriser la cohérence des dispositifs statistiques avec les acteurs de l'étude du sport, extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport, développer le dialogue avec les acteurs de l'étude de la vie associative, qu'ils soient au sein du ministère, qu'ils y soient rattachés ou qu'ils lui soient extérieurs.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures interviennent :

- l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : Conseil National des Activités Physiques et Sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives ;
- l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».
- Une troisième est une autorité administrative indépendante : Le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD), créé par la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Il est à noter que cette autorité va bientôt disparaître pour être remplacée par une nouvelle : l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Cette dernière est créée dans le cadre d'une loi de lutte contre le dopage en cours de discussion.
- Sur le champ associatif, une structure intervient, rattachée au ministère depuis le dernier changement gouvernemental : la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DISIES), créée en 1981 (décret n° 81-1125 du 15.12.1981) pour marquer la reconnaissance de l'importance du rôle des coopératives, des mutuelles et des associations.

Pour assurer son rôle, la mission statistique compte 8 personnes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

En 2006, sur les axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

- cohérence des dispositifs statistiques : répertoire des équipements sportifs, rationalisation des procédures de collecte d'information ;
- étude du sport : redéfinition du dispositif d'observation des pratiques sportives, en collaboration avec la Direction des Sports, devenir social des sportifs de haut niveau, sous l'égide de la Direction des Sports et l'INSEP ;
- comptes économiques du sport : dépense sportive des collectivités locales, définition du périmètre du domaine, recherche de nouvelles sources statistiques sur le périmètre redéfini ;
- vie associative : définition, en collaboration avec la DISIES d'un dispositif de suivi de la vie associative.

<sup>1</sup> Au sein du gouvernement précédent, le champ jeunesse était rattaché au ministère en charge de l'éducation

## 2. Travaux nouveaux pour 2006

### 2.1. Répertoire des Équipements Sportifs

A la fin de l'année 2005, l'opération de collecte des données du recensement des équipements sportifs doit être terminée.

En 2006, la mission statistique collaborera au projet sur les aspects suivants :

- Expertise des données collectées ;
- Premières exploitations statistiques des résultats. La mission portera tout particulièrement son attention sur la relation entre l'évolution du parc des équipements sportifs et celle des licences.
- la mise au point de procédures d'exploitation statistique des résultats ;
- la mise au point de procédures de mise à disposition des résultats ;
- la collaboration avec l'INSEE dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

### 2.2. Mise au point d'un nouveau dispositif d'observation des pratiques sportives et de la vie associative

Un groupe de travail, réunissant les acteurs ministériels du domaine du sport, de la jeunesse et de la vie associative doit faire des propositions pour définir un nouveau dispositif d'observation des pratiques sportives, mais aussi des pratiques associatives. Ces travaux déboucheront sur l'élaboration d'un plan à moyen terme d'observation statistique.

Cette démarche est la conséquence des enseignements tirés des enquêtes réalisées ces dernières années et des redéploiements envisagés par l'INSEE en ce qui regarde le dispositif EPCV.

### 2.3. Le devenir social des sportifs de haut niveau

Il paraît utile, afin d'aider à évaluer ou mettre en place des politiques de soutien de long terme au sport de haut niveau d'examiner ce que sont devenus les anciens sportifs de haut niveau tant sur le plan de leur santé que sur celui de leur insertion sociale.

Modalités : constitution de fichiers d'anciens sportifs de haut niveau, puis enquêtes en face à face, ainsi que des enquêtes qualitatives auprès des fédérations sportives.

Calendrier : préparation de l'opération en 2005, à l'initiative du bureau concerné à la Direction des Sports et le laboratoire de sociologie du sport de l'INSEP : production d'une note de problématique et de proposition de suivi (panel ou cohorte). Selon la réponse du cabinet, l'opération devrait entrer ou non dans une phase active en 2006.

### 2.4. Amélioration du suivi de l'emploi dans le domaine de compétence du ministère

2005 étant consacré à l'analyse des différentes sources statistiques existantes : Enquête Emploi, DADS, SIRENE, 2006 doit être consacré à l'élaboration d'un dispositif de suivi statistique de l'emploi dans les domaines du sport, de l'animation culturelle et de la vie associative. Ce suivi doit s'articuler avec les données sur les diplômes délivrés par le ministère et permettre une analyse de l'adéquation de l'offre et de la demande de travail dans ces domaines.

### 2.5. Adaptation de l'enquête licences sportives

Après la mise en place de l'enquête auprès des fédérations sportives sur les licences délivrées dans le cadre des dossiers de conventions d'objectifs, une nouvelle génération d'enquête sera mise en œuvre en 2006. Cette adaptation implique des modifications dans le questionnaire et la chaîne de traitement des données.

Parallèlement, 2006 marquera le début des travaux de « modernisation » des relations entre le ministère et les fédérations sportives pour la collecte des données : mise au point d'une téléprocédure ou solution alternative.

## 3. Opérations répétitives

### *Le recensement des licences sportives*

Chaque année, les fédérations sportives (olympiques, non olympiques, multisports) sont interrogées sur le nombre de licences délivrées, leur nature, le sexe, l'âge des licenciés et la répartition territoriale de ces

licences. Cette source statistique fournit une estimation annuelle de la pratique sportive « institutionnelle ».

#### *La fréquentation des centres de vacances*

Sous l'autorité de la Direction de la Jeunesse, l'exploitation annuelle des documents administratifs envoyés aux DDJS pour l'organisation des centres de vacances a été rénovée en 2000. Les résultats sur l'exercice N sont disponibles à l'été N+1.

#### *Les diplômes professionnels ou non délivrés par le ministère*

Les diplômes sportifs ou d'animation, qui comportent pour certains un grand nombre de spécialités, sont délivrés par les directeurs régionaux. Les résultats sur les diplômes font l'objet d'un recensement annuel auprès des DRJS.

#### *Les emplois-jeunes du champ « Jeunesse et sports »*

Une exploitation d'un extrait du fichier CNASEA / DARES transmis trimestriellement par la DARES permet de repérer les catégories d'employeurs, la nature des contrats et le profil des bénéficiaires dans le champ « jeunesse et sports » tel qu'il a été défini par l'instance d'évaluation.

Un dispositif analogue devrait s'ajouter pour le suivi des emplois CIVIS.

#### *Estimation de la dépense « sportive »*

L'estimation de la dépense sportive nécessite d'évaluer précisément la consommation des ménages, et les dépenses des administrations publiques. La connaissance de ces agrégats constitue le premier pas vers l'élaboration des comptes du sport. Une partie des données nécessaires à l'établissement des résultats (consommation des ménages, balance commerciale, résultats des entreprises de sport) est fournie par l'INSEE dans le cadre d'une convention annuelle.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet.

## **5. Aspects particuliers du programme 2006**

### 5.1- Aspects régionaux et locaux

Le répertoire des équipements a des implications directes aux niveaux régionaux et locaux, aussi bien dans sa phase d'élaboration que dans sa phase d'utilisation.

### 5.2 - Aspects environnement

sans objet actuellement.

La demande est forte sur le domaine « sport de nature et environnement ».

### 5.3 - Aspects européens

sans objet en 2006.

## **6. Liste des publications**

### Publications régulières

6 à 8 numéros de Stat-Info qui est désormais en régime de croisière

Au moins deux ouvrages d'études et de diffusion de résultats.

## **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

### **Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation**

#### **1. Exposé de synthèse**

La programmation statistique du ministère de la Justice est arrêtée par le Conseil de la Statistique et des Études de ce ministère et par son organe exécutif, le Comité de Programmation de la Statistique et des Études. Elle suit un calendrier différé par rapport à celui du CNIS : la programmation 2006 ne sera arrêtée définitivement qu'après la tenue du Conseil de la Statistique qui devrait se réunir à l'automne 2005.

Cependant, la préparation de la nouvelle loi organique portant loi des finances (LOLF), la mise en place d'un contrôle de gestion et la loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (loi du 9 mars 2004) conduisent dès à présent la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation à repenser les priorités de son programme de travail pour les années à venir.

Pour la mise en place de la LOLF, viennent d'être définis un certain nombre d'indicateurs de qualité du service rendu, d'efficacité et d'efficience qu'il revient maintenant à la sous direction de mettre en place.

Les indicateurs de qualité sont essentiellement des indicateurs de durée moyenne de traitement des affaires ou d'ancienneté moyenne du stock. Ces indicateurs sont en grande partie disponibles en matière civile mais doivent être construits en matière pénale. Les années 2004 et 2005 sont consacrées à la réflexion et à la préparation d'un infocentre pénal national alimenté par la nouvelle chaîne pénale, Cassiopée, qui entrera en production entre 2006 et 2007. Cette nouvelle chaîne pénale, infiniment plus riche que la chaîne actuelle ouvre des perspectives très riches que ce soit pour la traçabilité des affaires depuis la constatation des faits par la police et la gendarmerie jusqu'à l'exécution et l'application des peines prononcées ou pour tous les indicateurs de gestion (stock et ancienneté du stock, durée des procédures...).

Certains indicateurs d'efficacité comme le taux de réponse pénale ou le taux d'alternative aux poursuites sont en partie disponibles. Le taux d'effectivité et les délais de mise à exécution des décisions de justice ont fait l'objet d'une longue discussion avec la Direction des affaires criminelles et des grâces. Ils sont désormais disponibles pour les sept juridictions parisiennes équipées de la nouvelle chaîne pénale. L'efficacité de la réponse pénale concernant les mineurs pourra être mesurée à partir du panel de mineurs suivis en justice dont la généralisation a été décidée par le Conseil de la Statistique. Les premières extractions permettant de reconstruire des trajectoires judiciaires des mineurs sont prévues au premier semestre 2005 et le début des exploitations pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2005. Par contre, le dispositif d'information permettant de renseigner les indicateurs de satisfaction des justiciables est entièrement à construire. Seules des enquêtes régulières auprès de populations ayant eu affaire à la justice permettront d'y répondre. Un dossier de faisabilité a été présenté au Conseil de la statistique du 4 novembre 2004 qui a demandé qu'une première enquête soit réalisée dès l'année 2005. Elle portera sur les victimes d'infractions pénales délictuelles. L'exploitation de cette enquête est prévue pour le début de l'année 2006.

Enfin, pour les indicateurs d'efficience qui rapportent l'activité aux moyens consommés, un important travail s'avère nécessaire pour affecter finement des effectifs de magistrats ou de fonctionnaires à des types d'affaires.

En matière de contrôle de gestion, et sous l'autorité de l'inspection générale des services judiciaires, une première liste d'indicateurs a été définie. Cette liste résulte d'un compromis entre les demandes de la direction des services judiciaires et la disponibilité en juridiction de ces indicateurs. La sous direction de la statistique a engagé les travaux nécessaires pour qu'ils soient disponibles, trimestriellement, à la chancellerie dès le premier semestre 2005. Pour cela, la collecte de ces indicateurs se fera sous mode de questionnaire électronique. Par ailleurs, les travaux ont été engagés pour adapter le plus rapidement possible le dispositif d'information et rendre disponible en juridiction l'ensemble des indicateurs

demandés. L'évaluation de la justice de proximité, des nouveaux dispositifs de politique pénale (le plaider coupable, les juridictions spécialisées, les nouvelles attributions du juge des libertés et de la détention), de la faillite civile sont autant de préoccupations de la sous-direction qui sont mises en œuvre au fur et à mesure de la mise en application de ces lois.

Ces nouveaux axes de travail ne devraient pas influencer sur la conduite de la réforme de la statistique justice qui est quasiment achevée aujourd'hui. Les objectifs qui lui avaient été fixés en 1994 par l'audit mené par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection des services judiciaires sont soit atteints soit en voie d'être atteints et ne devraient donc pas être affectés par les nouveaux chantiers qui s'ouvrent. Au contraire, ces nouvelles préoccupations renforceront encore les projets en cours actuellement que sont la mise à disposition rapide d'indicateurs d'activité en matière civile et pénale, le panel des mineurs et le suivi de politiques pénales.

### **1.1. Statistique des mineurs**

Le dispositif statistique de suivi des mineurs comprend :

- 1/ des tableaux de bord de l'activité des tribunaux pour enfants appréhendée à travers le flux des mesures prises par les juges des enfants et le nombre de mineurs suivis tant au civil qu'au pénal ;
- 2/ un panel de mineurs suivis en justice apportant une connaissance de ces mineurs et de leur environnement familial, une description de leurs trajectoires sociale et judiciaire ainsi qu'une analyse de l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal.

Les tableaux de bord sont opérationnels dans tous les tribunaux pour enfants. L'achèvement de ce projet ouvre de nouveaux horizons quant à la connaissance fine et localisée des mineurs suivis par la justice. L'exploitation statistique de ces tableaux de bord fait partie des priorités statistiques pour les années 2004 et 2005. Dès 2006, ces tableaux de bord seront enrichis par les indicateurs demandés au titre du contrôle de gestion sur les stocks d'affaires en attente dans les cabinets des juges des enfants et les délais de prise en charge des mineurs par ces mêmes juges.

Parallèlement à ces travaux, a commencé la réflexion sur le dispositif statistique associé à la nouvelle application pénale Cassiopée qui couvrira l'activité civile et pénale des tribunaux pour enfants. Il s'agira d'enrichir le dispositif actuel par des statistiques, utiles au pilotage des juridictions et de la Chancellerie.

Au vu du bilan de l'expérimentation du panel de mineurs suivis en justice dans 6 juridictions tests, le Conseil de la statistique a décidé de sa généralisation la plus rapide possible.

Cette généralisation se fait en deux étapes : une première étape permettra de reconstituer les trajectoires judiciaires des mineurs panélistes. Les premiers résultats pourraient être disponibles à partir du deuxième semestre 2005. A partir de ce panel seront construits des indicateurs de « récidive » attendus par la LOLF. Malheureusement, ce panel sera tronqué d'une partie des trajectoires judiciaires. En effet, en raison d'un manque de disponibilité des informaticiens, les données parquet concernant les juridictions équipées de l'application « micro-pénale » ne pourront remonter dans le panel. Ainsi pour ces juridictions, qui représentent à peu près 60% des mineurs suivis, les trajectoires judiciaires débiteront à la prise en charge par le juge des enfants.

Parallèlement, est lancé le projet d'un panel plus riche, c'est à dire intégrant de nouvelles informations de type socio-démographiques (scolarisation, lien avec les parents...) ou judiciaires (motivation des jugements). Suite aux réactions et aux difficultés éprouvées par les juridictions tests, la liste de ces nouvelles données a été sensiblement réduite par rapport aux ambitions initiales. Les questions sur la santé, la description du logement ou de la zone d'habitation ont été supprimées. Cette nouvelle version vient de recevoir l'accord de la CNIL. Les travaux préalables pourraient commencer dès 2005 mais sa mise en œuvre pourrait être retardée dans l'attente de son intégration dans la nouvelle chaîne pénale Cassiopée prévue pour 2007.

### **1.2. Statistique civile**

Basé sur le double principe d'une statistique permanente obtenue en sous-produit de la gestion informatisée des procédures judiciaires, et d'une décentralisation de la production statistique permettant aux juridictions d'être les premières utilisatrices de statistiques établies d'abord localement, le dispositif comprend trois types de produits :

- des tableaux de bord, mesurant exhaustivement l'activité des juridictions, restituant très rapidement les résultats nécessaires au pilotage local, et servant de référence unique pour la Chancellerie et les juridictions (flux et stock d'affaires par type de contentieux).

- un suivi local détaillé des affaires civiles améliorant la connaissance de la matière civile traitée et la mesure de l'efficacité du service public de la justice rendu, notamment sous l'angle de la durée des affaires et du suivi détaillé du stock d'affaires en cours, ou encore sous celui des taux de recours et de l'aide juridictionnelle.
- un répertoire statistique centralisé à finalité d'études pour la connaissance fine des procédures et l'impact des évolutions législatives

Ces trois produits sont complémentaires : les deux premiers étant dédiés à la statistique officielle d'activité, ils seront mobilisés pour les indicateurs LOLF et pour le contrôle de gestion. Le troisième constitue l'outil d'études de la Chancellerie.

Ces nouveaux modules statistiques (tableaux de bord et tableaux de suivi détaillé des affaires civiles) sont opérationnels depuis début 2004 dans l'ensemble des Cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des conseils de prud'hommes. Les indicateurs de calculés par ces modules devraient être alimentés un « infocentre » civil, mis à jour trimestriellement et disponible pour l'ensemble de la Chancellerie.

L'informatisation des Tribunaux d'instance est déclinée à travers un ensemble de logiciels développés par le service informatique de la Chancellerie : CITI (contentieux général), LIPTI (injonction de payer), NATI (nationalité), SATI (saisie sur rémunérations), TUTI (tutelle), et PACTI (PACS). Ces logiciels ont été adaptés pour prendre en compte la justice de proximité.

L'alimentation automatique du tableau de bord et la réalisation des tableaux de suivi détaillé en local seront établies à partir du logiciel STATI nouvellement développé et en cours de validation. Le déploiement de ce logiciel sur les 470 tribunaux d'instance est prévu à partir de 2005.

Parallèlement à ces nouveaux outils, la mise à jour des instructions du RGC a été entreprise. Elle s'est traduite par l'extension du champ des procédures prises en compte ainsi que l'enrichissement des données les concernant. Le conseil de la statistique de juin 2001 a échelonné la montée en charge de ce nouveau répertoire général civil : 2003 pour les CPH, 2004 pour les TGI et 2006 pour les CA. Pour les TI, les échéances sont repoussées à 2007 au plus tôt.

Seuls les tribunaux de commerce restent à l'écart des ces chantiers, que ce soit pour la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature des affaires civiles comme pour le nouveau répertoire général. Des discussions avec leurs représentants ont débuté pour tenter de les associer à ces réformes.

### **1.3. Statistique pénale**

Le dispositif statistique en matière pénale est centré autour de quelques opérations importantes et anciennes : les cadres du parquet, le casier judiciaire et le répertoire de l'instruction. Ces outils évoluent en fonction des nouvelles dispositions législatives et ont été automatisés au maximum de ce que permettaient les chaînes pénales.

Parallèlement à la maintenance de ces outils, a été conçu, développé et mis en place un prototype d'infocentre pénal pour alimenter les tableaux de suivi de politique pénale (orientations données par les parquets aux affaires reçues, analyse de la délinquance transmise au parquet par origine de signalement et nature d'affaires). Ce prototype, opérationnel depuis 2002, est circonscrit aux 7 parquets parisiens et couvre l'activité du parquet et l'exécution des peines. Il doit s'étendre en 2005-2006 à l'activité du tribunal correctionnel.

Un vaste chantier de refonte des applications pénales dans les TGI non parisiens permettant de disposer, à terme, d'outils infocentre, a démarré en 2001. Cette nouvelle application nous offrira des possibilités nouvelles, en particulier dans deux domaines majeurs : le rapprochement des statistiques Police/Gendarmerie/Justice d'une part, le suivi longitudinal des affaires et des personnes d'autre part. Il permettra aussi de disposer, en matière pénale, de la plupart des indicateurs de qualité et d'efficacité demandés par le LOLF. La statistique y est présente comme maîtrise d'ouvrage associée. Le planning prévoit une mise en production à partir de 2006.

Les différentes associations de contrôle judiciaire ou de médiation pénale ont vu leur rôle s'accroître avec les dernières lois. Un important travail a été entrepris par la Chancellerie pour le recueillement d'informations nécessaires à l'évaluation de leur action et à la préparation de leur budget de fonctionnement conformément aux préconisations de LOLF. La sous-direction de la statistique, chargée

du recueil des données statistiques concernant ces associations, est très impliquée dans ce chantier qui devrait aboutir en 2006 sur les statistiques d'activité 2005.

#### **1.4. Statistique pénitentiaire**

Parallèlement à ces chantiers, la Direction de l'Administration pénitentiaire a lancé deux importants projets : l'un concernant la gestion des établissements pénitentiaires, l'autre concernant la gestion de l'application des peines.

Ces deux projets seront dotés d'infocentres nationaux qui permettront aux différents utilisateurs de la Chancellerie et des établissements pénitentiaires d'accéder facilement à une information beaucoup plus riche que celle disponible auparavant. La mise à disposition de ces nouveaux outils statistiques est prévue pour 2006-2007.

#### **1.6 Accès au droit et aide aux victimes**

Toutes les associations d'aide aux victimes disposent désormais d'un logiciel de gestion qui, en sous produit, alimente le dispositif statistique de la Chancellerie. Le Conseil de la statistique du 2 octobre 2003 a acté le principe de remontées de données individuelles en lieu et place de compteurs. Ceci afin d'en améliorer la qualité en permettant de renforcer les contrôles et d'en enrichir le contenu, actuellement limité à quelques compteurs pré-définis. Les premières remontées « nouvelle formule » sont prévues pour 2006 sur l'activité de 2005.

Les maisons de justice et du droit occupent une place tout à fait particulière au sein du ministère de la justice. Souhaitées pour rapprocher le citoyen de la justice, elles recouvrent des activités dont il est difficile actuellement de mesurer la diversité et l'ampleur. Le Conseil de la statistique a souhaité que soit construit un dispositif statistique solide et en a délégué la mise en place conjointement au service d'accès au droit et à la sous direction de la statistique. L'année 2005 sera consacrée à la définition et au déploiement d'un logiciel de gestion qui intégrera en sous-produit, un module statistique.

## **2. Travaux nouveaux pour 2006**

### **2.1 Les enquêtes nouvelles**

Une enquête nouvelle est prévue pour 2006 :

- Enquête de suivi auprès des justiciables, volet civil

### **2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés en 2006**

#### **Statistique des mineurs**

Exploitation des tableaux de bord mineurs

Exploitations du panel des mineurs limité aux trajectoires judiciaires

#### **Statistique civile**

Mise en place du nouveau répertoire général civil dans les

Mise en place d'un info-centre civil alimenté par les tableaux de bord

#### **Statistique pénale**

Enrichissement du prototype de l'info-centre national sur la traçabilité des affaires et des personnes et sur l'activité du tribunal correctionnel

Enrichissement de l'information en provenance des associations de contrôle judiciaire et de médiation pénale.

#### **Statistique pénitentiaire**

Développement d'un info-centre national sur l'application des peines

Exploitation statistique de l'info-centre issu des établissements pénitentiaires

#### **Accès au droit et aides aux victimes**

Développement d'un logiciel de gestion pour les Maisons de Justice et du droit

Enrichissement de l'information en provenance des associations d'aide aux victimes

### 3. Opérations répétitives

La liste des opérations statistiques permanentes conduites au ministère de la Justice est la suivante :

#### **Direction des Affaires Civiles et du Sceau**

Statistiques sur la profession d'avocat

#### **Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**

- 1 Gestion Automatisée des Mesures Éducatives
- 2 Statistiques du secteur associatif habilité

#### **Direction de l'Administration Pénitentiaire**

- 1 Statistique mensuelle de la population pénitentiaire à partir du Fichier National des Détenus\*
- 2 Statistique d'activité des Juges d'application des peines et des services de probation et d'insertion professionnelle\*

#### **Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (S/D SED)**

##### *Dispositifs civils*

1. Répertoire général civil : affaires détaillées, registres et cadres
2. Tableaux de bord et suivi détaillé des affaires civiles des cours d'appel
3. Répertoire des tribunaux de commerce : affaires détaillées, registres
4. TASS, tribunaux, et cours régionales des pensions
5. Acquisitions de la nationalité française
6. Conciliateurs de Justice
7. Enquêtes sur les associations de médiation civile

##### *Dispositifs pénaux*

1. Cadres du Parquet
2. Prototype d'info-centre national\*
3. Casier Judiciaire National
4. Répertoire de l'instruction\*
5. Activité des Juges d'Application des Peines\*
6. Activité des associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire\*
7. Fichier National des Détenus\*

##### *Autres dispositifs permanents*

1. Répertoire de l'Aide Juridictionnelle
2. Tableaux de bord mineurs\*

Les opérations signalées par un \* sont celles qui auront bénéficié d'améliorations importantes au titre de la réforme en cours.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le Ministère de la justice

### 5. Aspects particuliers du programme 2006

Sans objet en ce qui concerne le Ministère de la justice

### 6. Liste des publications

#### **6.1. Direction de la Protection Judiciaire et de Jeunesse**

Bilans statistiques annuels de l'activité des établissements du secteur public et des établissements et services du secteur habilité justice.

## 6.2. Direction de l'Administration Pénitentiaire

- Statistique mensuelle de la population détenue
- Statistique trimestrielle de la population détenue
- Chiffres-clés de l'administration pénitentiaire
- Rapport annuel de l'administration pénitentiaire (et ses "tirés à part")
- Cahiers de démographie pénitentiaire :
- "Travaux et documents"

## 6.3. Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (S/D SED)

### **Parus ou à paraître en 2005**

Publications nationales :

- Chiffres-clés de la Justice (données 2004)
- Annuaire statistique de la Justice 1999-2003
- Données Locales - L'activité judiciaire en 2004
- Données Locales - L'activité commerciale en 2004
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2004
- Données Locales - Les condamnations en 2004
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2004
- Données Locales - L'activité judiciaire pénale en 2004

Infostat Justice :

- Les Associations de médiations familiales
- Les divorces
- Les condamnations de personnes morales
- l'exécution des peines
- Les femmes incarcérées
- Les mariages forcés ou annulés
- L'autorité parentale
- L'aide juridictionnelle
- Les maisons de justice et du droit
- Les contentieux du travail

Etudes & Statistiques Justice :

- Les acquisitions de la nationalité française en 2003
- L'exécution des peines

Études :

- - Les condamnations prononcées en 2003
- - Les prestations compensatoires
- - L'application de l'art 700 dans les décisions de justice
- - Les condamnations de personnes morales
- - L'évolution démographique et pénale de la population incarcérée de 1993 à 2002
- - L'activité des maisons de Justice et du droit en 2003
- - Les femmes incarcérées

### **A paraître en 2006**

Publications nationales

- Chiffres-clés de la Justice (données 2005)
- Annuaire statistique de la Justice 2000-2004
- Données Locales - L'activité judiciaire en 2005
- Données Locales - L'activité commerciale en 2005
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2005
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2005
- Données Locales - Les condamnations en 2005
- L'activité judiciaire pénale en 2005

Études :

- Enquêtes de suivi auprès des justiciables

### 7. Suivi des orientations à moyen terme 2004-2008

Sous l'effet de la pression de la demande politique et de la mise en place de la LOLF et du contrôle de gestion, l'adaptation du dispositif d'information du ministère de la justice ainsi que leur mise à disposition rapide d'indicateurs d'activité à des fins de pilotage a été accélérée.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Système d'enquêtes auprès des justiciables – volet civil	SDSED	Mise au point du cadre juridique et définition du questionnaire en 2005 réalisation en 2006.	Éléments complémentaires pour l'application de la LOLF	En cours

Tableau récapitulatif des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les travaux sur fond grisé ont été ajoutés au tableau de suivi initial.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Nouveau recensement de la population : enquêtes annuelles auprès d'environ 8 000 communes selon un cycle quinquennal	Organisation par l'Insee - Unité « Recensements » Réalisation par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale		Opération annuelle	Collecte 2005 achevée
Enquête sur les professions culturelles	DEP		Sur la reconversion des danseurs en 2004, autres sujets à définir	
Enquête sur "l'univers culturel des jeunes"	DEP	En 2004 et en 2006	Sur la base du panel d'élèves enquêtés en 2002.	3 <sup>ème</sup> et dernière vague d'interrogation du panel en 2006
Enquête sur les dépenses culturelles des collectivités locales	DEP		Réforme méthodologique, prise en compte de l'intercommunalité et annualisation du dispositif actuel.	Première enquête annuelle prévue en 2006
Répertoire des unités culturelles	DEP - Insee		Construction d'un répertoire associé à SIRENE / projet de répertoire des équipements.	
Rénovation de l'indice des prix à la consommation DOM	Division "Prix à la consommation" de l'Insee	de 2004 à 2007.		Lancement du projet de rénovation prévue en 2006
Travaux sur les comparaisons spatiales de prix	Division "Prix à la consommation" de l'Insee	de 2004 à 2008.		En 2006 poursuite des études méthodologiques
Enquête "Budget de famille"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2005.	Enquête quinquennale.	Fait
Enquête "Transports"	SES et Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2007.	Enquête précédente datant de 1993-1994.	En cours de préparation
Enquête « emploi du temps »	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2008.	Décennale.	Démarrage des travaux prévu pour septembre 2006

<b>Opérations</b>	<b>Unité</b>	<b>Prévision</b>	<b>Observations</b>	<b>Suivi</b>
Enquête "pratiques environnementales"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2005.	Dans le cadre de l'EPCV.	Fait
Enquête "participation à la vie culturelle et sportive"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2007 ou octobre 2007.	Dans le cadre de l'EPCV.	
Enquête "nouvelles technologies"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En octobre 2005 ou janvier 2006.	Dans le cadre de l'EPCV.	
Cadre de vie et sécurité	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	Janvier-février 2006	Enquête annuelle	Enquête en cours de préparation
Déprivation et consensus	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	Janvier-février 2006	Enquête méthodologique	Enquête en cours de préparation
EPCV	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	Mai-juin 2007	Collecte des indicateurs sociaux dans le panel SRCV	Enquête en cours de préparation
Emploi du temps	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	2009	Enquête décennale	Démarrage des travaux prévu pour septembre 2006
Enquête Santé-handicap - invalidité - dépendance	INSEE-DREES	2008.	Enquête destinée à devenir quinquennale	Enquête en cours de préparation
Enquête "générations et genre"- GGS-France	INED	A l'automne 2005.	Programme Population Activities Unit de l'ONU	
Etude sur l'adoption	INED	Fin de collecte début 2004.		

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Projet d'enquête "les secondes générations"	INED		Demande de financement européen en décembre 2003. Programme Institue for Migration and Ethnic Studies, IMES-Amsterdam	
Enquête "Contexte de la sexualité en France"	INED	En 2004.	Suite de l'enquête CSF 1992.	
Projet d'enquête "processus d'intégration des nouvelles générations d'immigrés et de leurs descendants"	INED	Pour 2006-2007.	Projet en coordination européenne, suite de l'enquête MGIS de 1992.	
Réflexion sur un panel d'enfants	Unité mixte INED-INSERM, et DREES	Etude de 2002 à 2005	Recherche de partenariat pour un panel de 20 000 enfants (appel à proposition INSERM en janvier 2004).	
Couplage des collectes d'information sur les licences sportives dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre les fédérations et le ministère des sports	Mission BDIS	La nouvelle procédure démarre en 2005, sur l'exercice 2004.	Objectif : alléger la charge de réponse des fédérations tout en assurant un meilleur taux de réponse aux informations collectées	Une nouvelle génération d'enquête sera mise en œuvre en 2006
Répertoire des équipements sportifs	Mission BDIS - INSEE	En 2004-2005.	Construction d'un répertoire associé à SIRENE / projet de répertoire des équipements	L'opération de collecte des données du recensement des équipements sportifs doit être terminée à la fin de l'année 2005
Système d'enquêtes auprès des justiciables	SDSED	Etude préalable en 2004, initialisation en 2005 ou 2006.	Eléments complémentaires pour l'application de la LOLF	En cours
Panel des mineurs suivis en justice	SDSED	Validation du projet en cours		Les travaux préalables pourraient commencer en 2005

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2005  
présentés à d'autres formations du CNIS

(Pour information)

	page
<b>Formation Éducation, formation .....</b>	<b>40</b>
<b>Formation Emploi, revenus .....</b>	<b>42</b>
<b>Formation Santé, protection sociale .....</b>	<b>47</b>

## Formation Éducation, formation

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)  
Sous-direction des études statistiques (SDES)**

### Travaux nouveaux ou rénovés en 2006

#### 1 Enquêtes nouvelles ou entièrement rénovées ou de périodicité supérieure à l'année

##### *Les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs*

Actuellement une enquête sur support papier permet de collecter des tableaux sur les effectifs scolarisés dans ces établissements selon différents critères. En liaison avec la cellule interministérielle Handiscol la DEP étudie la possibilité d'un recueil d'information au niveau de l'élève (mais anonyme), qui permet de constituer après coup tous les croisements de variables possibles. Ce nouveau mode recueil de l'information pourrait être opérationnel fin 2006 (pour les données de l'année scolaire 2005-2006).

Par ailleurs 2006 marquera le début de la préparation d'un panel de collégiens entrant au collège en septembre 2007.

#### 2 Exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif : opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à un an.

##### *Mise en place d'une base nationale des identifiants élèves-étudiants*

Cette base permet d'attribuer un numéro (INE=Identifiant national élève-étudiant) à un élève nouvellement inscrit dans le système éducatif et de retrouver ce numéro tout au long de sa carrière scolaire, en cas de besoin (notamment lors de la mobilité vers l'apprentissage, l'enseignement agricole, l'enseignement supérieur, ...). Ce numéro servira à améliorer la gestion du système éducatif (élimination des doubles inscriptions, ...) et sera inclus, sous une forme cryptée, dans les fichiers à finalité statistique pour permettre l'étude de trajectoires d'élèves.

Une première expérimentation a été faite début 2005 en lien avec l'expérimentation du SI du premier degré et le système sera opérationnel à la rentrée 2005 sur le premier degré pour accompagner la première phase du projet « SI du 1er degré » puis s'étendre en 2006 au 2<sup>nd</sup> degré.

##### *Système d'information du 1<sup>er</sup> degré*

Ce système gèrera des informations individuelles sur les élèves, des informations sur les divers intervenants, des informations générales sur l'école et un outil de simulation de la carte scolaire. Il sera partagé (avec des droits d'accès différenciés) par les directeurs d'école, les inspecteurs (IEN et IA) et les collectivités territoriales concernées.

Une première expérimentation a été faite fin 2004, et le système se généraliser progressivement dès la rentrée 2005. Malgré les difficultés prévisibles de mise en place, on sera alors en route vers une amélioration importante de l'information statistique sur le 1<sup>er</sup> degré. Actuellement nous n'avons que quelques tableaux par écoles (enquête 19), et les remontées sont très incomplètes depuis 2000 en raison d'une grève administrative des directeurs d'école.

##### *Système d'information sur les moyens des établissements publics du 2<sup>nd</sup> degré*

Suite à la loi « Initiative et responsabilités » d'août 2004 les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics seront gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières gèreront les affectations de ces personnels et remplaceront éventuellement la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (ZEP, ZUS,....) ou le type d'établissement, le service statistique du MEN doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement. Parmi les solutions envisagées figure l'ouverture aux collectivités territoriales de l'application « Parc immobilier » du MEN : elles

pourraient y entrer, pour chaque établissement, les quelques variables demandées et prendre connaissance d'informations intéressantes déjà saisies par des agents du MEN. De plus cette vision croisée contribuerait à améliorer la qualité des informations. Les discussions concrètes vont commencer au printemps 2005, on peut viser une application opérationnelle fin 2006.

***Enquête internationale PIRLS : évaluation des élèves du primaire en lecture***

Cette enquête périodique fait partie du cadre du programme PIRLS (progress in international reading literacy study) de l'IEA (International association for the evaluation of educational achievement). Elle sera exécutée en 2006 après avoir fait l'objet d'une expérimentation en 2005 .

***Enquête internationale PISA : mesure des compétences des élèves de 15 ans***

Cette enquête périodique est coordonnée par l'OCDE. En 2006 elle portera sur la culture scientifique. Elle a également été précédée d'une expérimentation en 2005.

***Etude internationale SITES : les usages pédagogiques des technologies de l'information :***

Cette étude ponctuelle est menée dans le cadre de l'IEA. Réalisée en 2006, elle s'appuiera sur un échantillon d'environ 400 collèges. Une expérimentation sur une cinquantaine de collèges est menée en 2005.

**3 Travaux statistiques rénovés**

**AGLAE (Système de gestion des bourses d'étudiants)**

Le système de gestion des bourses est en cours de rénovation avec, notamment, une centralisation des opérations et l'introduction du numéro INE de l'étudiant. En 2005-2006 3 CROUS testeront le nouveau système qui devrait se généraliser à la rentrée 2006.

**SIFA (Système d'information sur la formation des apprentis) :**

L'enquête sur support papier (dite enquête n 51) demandait à chaque Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de remplir des tableaux sur les effectifs d'apprentis selon les formations suivies, le sexe, l'origine scolaire, etc. Le nouveau système consiste pour les CFA à transmettre des fichiers individuels. Cela ouvre la possibilité de faire à la demande tous les croisements de critères possibles, et également de repérer les doubles entre fichiers d'élèves et fichiers d'apprentis.

Les négociations avec chacune des Régions (qui ont la responsabilité de l'apprentissage) et la mise en place technique dans chaque CFA progressent lentement. On estime que 7 ou 8 régions enverront des fichiers d'apprentis début 2006.

**SCOLARITE (Remontées d'informations individuelles sur les élèves) : extension sous une version simplifiée aux établissements privés hors contrat .**

A la rentrée 2003, la totalité des établissements publics et privés sous contrat étaient couverts par le système SCOLARITE. Environ 600 établissements privés hors contrat souvent spécialisés dans quelques formations (BTS, notamment) ne sont pas couverts. Dès la rentrée 2005 il leur sera proposé de saisir sous Internet une liste de leurs élèves comportant quelques variables. En 2006 on peut espérer une couverture quasi complète.

Par ailleurs l'application SCOLARITE dans son ensemble sera reconvertie sous Web pour la moderniser et faciliter sa maintenance.

**Rénovation de l'enquête sur la validation des acquis de l'expérience dans les universités**

Après une étude menée en 2004 dans une quinzaine d'universités on sait mieux comment les universités ont pris en main la VAE, quels sont les circuits de gestion et de décision et à quels endroits on peut recueillir l'information la plus pertinente et la plus fiable. Après une confrontation des données recueillies dans les différents ministères (emploi, affaires sociales, agriculture...), et une harmonisation des concepts et de nomenclatures, la rénovation de l'enquête sera donc entreprise en 2006.

## Formation Emploi, revenus

### ANPE - Agence nationale pour l'emploi

#### Statistiques et enquêtes récurrentes.

En 2006 la production d'information statistique récurrente devrait comprendre principalement :

- pour mémoire : la publication sous double timbre DARES-ANPE des statistiques mensuelles du marché du travail dans la Série Premières Informations de la DARES ;
- la poursuite de la publication sous double timbre DARES-ANPE de statistiques trimestrielles sur les tensions sur le marché du travail (dans la série Premières Synthèses) ;
- la publication trimestrielle de données d'enquête sur la reprise d'emploi des demandeurs sortis. Issues d'une enquête co-produite par la DARES et l'ANPE chaque trimestre depuis juin 2001, ces données viennent compléter la statistique du marché du travail. Car chaque mois, la publication des flux sortants du chômage par motif laisse apparaître l'imprécision de l'information statistique construite sur les seules bases administratives : plus de la moitié des sorties sont sans motif défini (demandeurs absents au contrôle). L'enquête fournit des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie et ce, de façon à éclairer plus précisément la question centrale de la reprise d'emploi tant quantitativement que qualitativement (type de contrat, type d'emploi...).
- une étude annuelle intitulée " Les métiers qui bougent ". Cette publication analyse des indicateurs d'évolution des familles professionnelles, construits sur la base du fichier historique des demandeurs d'emploi et permettant d'apprécier l'évolution des marchés du travail par métier en termes de fluidité, de rotation, d'insertion ou de précarité ;
- le développement de " portraits statistiques " par catégories de publics de demandeurs d'emploi.

### Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

#### Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

##### - Sous direction Emploi et Marché du Travail

La sous direction Emploi Marché du Travail traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications, et des personnes handicapées.

Elle publie des informations conjoncturelles mensuelles et trimestrielles qui relèvent des trois premiers champs : statistique de suivi des demandeurs d'emploi en fin de mois, de mouvement de main d'œuvre, entrées et sorties des salariés dans les établissements, par type de contrat et par motif, d'évolution de l'emploi salarié, d'évolution de l'intérim, et de tension sur le marché du travail. Le suivi des bénéficiaires des mesures d'accompagnement des plans sociaux, et des mesures défensives de la politique de l'emploi (chômage partiel, mesures de préretraites et de retraites progressives) donnent lieu à des publications annuelles. Elle participe à la confection de la note de conjoncture trimestrielle sur l'emploi et le chômage et réalise la note annuelle.

Plusieurs innovations ou améliorations sont inscrites pour 2006 :

Le suivi des tensions de recrutement devrait pouvoir être enrichi par l'utilisation retardée, des résultats de la question « emplois vacants » de l'enquête ACEMO.

On continuera de progresser dans la couverture du thème des **travailleurs handicapés**, en projetant une enquête adossée au dispositif ACEMO auprès des petites entreprises.

Dans le domaine de l'emploi les progrès les plus attendus sont une meilleure utilisation des DMMO-EMMO en particulier avec l'utilisation de l'indicateur de création d'emploi dans les régions pour lesquelles la qualité de collecte est suffisante. Les premiers résultats de l'enquête « offre d'emploi et recrutement »

seront publiés courant 2006, ainsi que ceux sur la situation et la perception du travail dans le secteur privé selon le type de contrat (CDI, CDD et intérim).

Concernant le marché du travail, les travaux d'évaluation des politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi à partir du fichier historique de l'ANPE se poursuivront. Le **plan de cohésion social** pourrait par ailleurs conduire à une évolution du système d'information, à travers le dossier unique du demandeur d'emploi et la mise en place d'un suivi statistique des organismes privés de placement.

Dans la suite des premiers travaux menés par la sous direction sur le thème de l'**immigration**, on participera à la rénovation de l'informatisation de la collecte des demandes d'autorisation de travail, ce qui nous permettra à terme de disposer d'une connaissance et d'un suivi régulier de la demande de travail des entreprises en main d'œuvre étrangère (sur un champ cependant restreint).

### **- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle**

Dans le champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'activité de la DARES en 2006 se structurera selon les axes définis dans les orientations de moyen terme des programmes statistiques :

- Un effort important sera mené pour mettre à disposition, avec une périodicité mensuelle, un suivi statistique, détaillé par public, des nouveaux dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la loi de **Cohésion Sociale** (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat initiative emploi, contrat d'avenir et contrat insertion-revenu minimum d'activité). La part croissante des collectivités territoriales dans la gestion et la mise en œuvre des politiques d'emploi impliquera la poursuite du travail important de concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre.
- A partir de l'année 2005, la nouvelle application de gestion des parcours des jeunes suivis par les missions locales (PARCOURS 3) devrait apporter de nombreuses informations sur l'insertion professionnelle des jeunes mais aussi sur les **dimensions périphériques de l'insertion** comme le logement, la santé ou les aides financières. C'est également à partir de cette application que le suivi du nouveau Contrat d'Insertion à la Vie Sociale – dispositif d'accompagnement personnalisé des jeunes en difficulté – sera effectué.
- Plusieurs travaux d'amélioration du système d'information sur la formation professionnelle devraient aboutir dans le courant de l'année 2006 : refonte de l'enquête Conseils régionaux, enrichissement de la base régionalisée des demandeurs d'emploi en formation, suivi dématérialisé du nouveau contrat de professionnalisation. La DARES contribue par ailleurs activement à la conception des deux enquêtes sur la formation continue qui seront sur le terrain en 2006 : l'enquête Adult Education Survey (auprès des ménages) et l'enquête CVTS 3 (auprès des entreprises).
- Les travaux d'évaluation des mesures de politique d'emploi en termes d'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi seront poursuivis. Afin d'évaluer les contrats mis en place en 2004 et 2005, un nouveau dispositif d'enquêtes par panel sera lancé. Les réflexions en cours conduisent aujourd'hui à privilégier deux pistes : une interrogation légère et rapide des sortants de mesures, fournissant annuellement la situation sur le marché du travail des personnes 3 mois après leur sortie de mesures ; une interrogation plus étoffée mais plus périodique réalisée simultanément auprès des entreprises utilisatrices de contrats et des personnes passées par les mesures.

### **- Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »**

La sous-direction « salaires, travail et relations professionnelles » traite des domaines des salaires, du temps de travail, des relations professionnelles, des conditions de travail et de la santé au travail. Elle est en charge du dispositif ACEMO (enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre).

En matière statistique, les éléments essentiels du programme de travail de la sous-direction pour l'année 2005 sont les suivants :

- finalisation de la refonte des enquêtes ACEMO ;
- poursuite et renouvellement des **exploitations d'enquêtes sur les rémunérations** (salaires de base, primes, caractéristiques des salariés au SMIC), sur les dispositifs d'épargne salariale et les très petites entreprises) ;

- mise en œuvre de la nouvelle édition de l'enquête REPONSE (relations professionnelles et négociations d'entreprise) ;
- amélioration des sources statistiques d'origine administrative sur les relations professionnelles (notamment les accords d'entreprise) ;
- utilisation des enquêtes disponibles (notamment PCV) pour améliorer la connaissance des relations professionnelles (audience des syndicats de salariés) ;
- poursuite des travaux sur le temps de travail (notamment la comparaison des sources statistiques) ;
- exploitation de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) ;
- préparation d'une enquête rapprochant santé et itinéraires professionnels ;
- mise en œuvre de l'enquête Conditions de travail 2005 (complémentaire à l'enquête Emploi 2005) ;
- élaboration d'indicateurs de suivi et de résultats sur le champ du travail dans le cadre de la réforme de l'architecture du budget de l'Etat et pour le plan national d'action pour l'emploi.

Les priorités de la sous-direction pour 2006 en matière statistique seront les suivantes :

- mise en œuvre du dispositif ACEMO « refondu » désormais articulé aux enquêtes ECMOSS, tout particulièrement la nouvelle enquête « Négociation » ;
- études sur les politiques salariales des entreprises (notamment pour ce qui est de la substituabilité / complémentarité des politiques salariales et des dispositifs dits d'épargne salariale, ) ;
- **production d'indicateurs sur les bas et très bas salaires** et sur les écarts entre salaires masculins et féminins ;
- études sur la santé et la sécurité au travail : poursuite de l'exploitation de l'enquête SUMER, début de l'exploitation de l'enquête Conditions de travail ;
- amélioration des données sur les accidents du travail et maladies professionnelles (travaux à partir des données émanant des régimes sociaux) ;
- mise en œuvre de l'enquête Santé et itinéraires professionnels (DREES-DARES-CEE) ;
- mise en œuvre de l'enquête COI-TIC (INSEE-DARES-CEE) ;
- exploitation de l'enquête REPONSE ;
- mise en place d'un dispositif d'indicateurs de suivi des relations professionnelles combinant sources administratives et enquêtes (les modalités de concrétisation de cet axe seront conditionnées par le futur du dispositif EPCV).

## **Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)**

### **Département de l'emploi et des revenus d'activité**

L'année 2006 sera la troisième et probablement dernière année de coexistence du couple **des enquêtes complémentaires et modules ad hoc européens** complémentaires à l'enquête emploi. L'enquête complémentaire sera sur l'accès à la formation continue, financée par des partenaires extérieurs (DARES, DGEFP, DEP pour l'essentiel) et préparée par le CEREQ et l'INSEE. Elle concernera uniquement les personnes interrogées pour la sixième et dernière fois dans l'enquête emploi.

L'enquête européenne sur l'apprentissage tout au long de la vie (**Adult Education Survey**, dite AES) sera inscrite dans l'enquête complémentaire sur la formation continue. Cette enquête européenne a vocation à devenir quinquennale. Pour sa première édition, elle ne fera pas l'objet d'un règlement et aura lieu en 2005, 2006 ou 2007 au choix des pays. Pour les versions suivantes, une date commune sera retenue et un règlement sera adopté.

Le module ad-hoc européen portera sur le passage à la retraite. Il s'agit d'une courte enquête, comportant moins de 20 questions, qui fera suite à l'enquête emploi, exclusivement pour les personnes interrogées pour la dernière fois dans l'enquête principale (le sixième sortant) et ayant entre 50 et 69 ans.

**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)  
Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages  
Division Revenus et patrimoine des ménages**

## **1. Exposé de synthèse**

Le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) mis en place en 2004 se poursuivra en 2006 avec la collecte annuelle de mai-juin. Cette opération commanditée par Eurostat est organisée autour d'un panel. Un questionnaire thématique variable (dit « module secondaire ») est en outre ajouté chaque année au dispositif.

Le module secondaire de l'enquête 2006 portera sur la participation sociale : participation à des manifestations culturelles, des activités formelles et informelles, niveau d'intégration avec la famille, les amis et les voisins. Il devrait permettre de ré-actualiser certaines études sur la pauvreté, en particulier de mieux connaître la pauvreté relationnelle.

Concernant le module secondaire associé à l'enquête 2007, le règlement européen définissant la liste des variables secondaires devrait être disponible début 2006.

En 2006, seront également menés des tests méthodologiques dans le cadre du projet d'appariements des données de l'enquête SRCV avec les déclarations fiscales. L'objectif de ce projet est double, réduire la charge de collecte auprès des ménages et assurer une plus grande cohérence entre source de référence sur la distribution de revenus, l'enquête revenus fiscaux, et données sur les revenus disponibles dans le panel SRCV.

A l'horizon 2007, le panel SRCV pourrait également voir ses objectifs augmentés de la collecte de l'ensemble des indicateurs sociaux portant sur les conditions de vie des ménages, pour parachever la refonte des enquêtes permanentes sur les conditions de vie et répondre à un souci de rationalisation des enquêtes sur ces thèmes (voir programme de la Formation Démographie Conditions de vie).

Quant à la source de référence sur la distribution de revenus, l'enquête annuelle Revenus Fiscaux (ERF), 2006 devrait correspondre au début de la mise en place d'une nouvelle chaîne de traitement. En effet, pour l'enquête portant sur les revenus 2005, il serait mis fin aux imputations des revenus sociaux sur barèmes, au profit de l'utilisation des données administratives de prestations des CAF. Des imputations complémentaires de prestations, pour l'essentiel économétriques, seraient réalisées pour le public (marginal) ne relevant pas des CAF. Les gains associés à cette nouvelle méthodologie de l'enquête revenus fiscaux devraient se mesurer en termes de qualité, mais également en termes de réduction des délais de production ; de plusieurs mois à terme. On peut ainsi s'attendre à ce que les données de l'enquête Revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2005 soient disponibles en fin de premier semestre 2007.

Enfin, se poursuivra en 2006 la réflexion sur l'imputation de montants de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux à partir des sources existantes, et en particulier SRCV. Le recours à des sources externes est en effet nécessaire pour améliorer la couverture des revenus du patrimoine dans revenus fiscaux. Après l'utilisation ponctuelle des données de l'enquête patrimoine 2003 à ce titre en 2005, on étudiera en 2006 la faisabilité d'une imputation annuelle de revenus du patrimoine dans ERF à partir de la source SRCV.

## **2. Travaux nouveaux pour 2006**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

La seule enquête nouvelle en 2006 correspondra en fait au module secondaire associé au dispositif SRCV. Pour mémoire, ce dispositif mis en place en 2004 a pour objectif de fournir des informations sur les ressources et les conditions de vie des ménages, afin d'étudier revenus, exclusion sociale et pauvreté, au sein de l'Union Européenne. Il s'agit d'une enquête en panel suivant des individus pendant 9 années consécutives avec une collecte annuelle. En 2006, on interrogera une partie de l'échantillon pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Le module secondaire portera pour cette collecte sur la participation sociale et aura pour objectifs de mieux connaître la fréquence de participation à des manifestations culturelles, à des activités formelles et informelles et de mesurer le niveau d'intégration avec la famille, les amis et les

voisins. Toutes les personnes interrogées dans le cadre de SRCV le seront également sur ce module secondaire.

Les résultats de la collecte 2006 seront disponibles à l'automne 2008 et les principaux indicateurs européens seront publiés au printemps de l'année 2009, dans le rapport annuel de printemps de la Commission destiné au Conseil européen.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006**

En 2006, la chaîne de production de l'enquête revenus fiscaux devrait utiliser une nouvelle source administrative, celle des prestations fournies par les CAF. L'avantage de se baser sur les données réelles plutôt que sur des données obtenues par imputations, pour l'essentiel sur barèmes, se situe d'abord dans une préoccupation de qualité des données d'enquête. Cette opération, en supprimant la phase d'imputations sur barèmes, devrait également permettre de gagner quelques mois dans la chaîne de production de l'enquête. Néanmoins, pour le public ne relevant pas des CAF, il va de soit qu'une phase d'imputation resterait nécessaire ; celle-ci pourrait s'appuyer sur des modèles économétriques.

En tous les cas, cette nouvelle méthodologie ne s'appliquerait pas avant l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2005, et dont les résultats ne sortiront pas avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Au niveau déroulement des opérations, dès 2005 sera réalisé un test d'appariement entre données de l'enquête emploi et données CAF. Si celui-ci s'avère satisfaisant, l'opération sera lancée. Elle consisterait dès 2006 en un appariement entre données de l'enquête emploi du 4<sup>ème</sup> trimestre 2005, et données de prestations versées en 2005 et fournies par les CAF. Puis début 2007, serait réalisé l'appariement entre données de l'enquête emploi et déclarations fiscales portant sur les revenus 2005. Une phase d'imputation économétrique clôturerait alors la chaîne de production. Les données de l'enquête revenus fiscaux 2005 pourraient alors être disponibles en fin de 1<sup>er</sup> semestre 2007.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1. Enquêtes**

Enquête revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2004 : gains de quelques mois dans la chaîne de production, compte tenu d'une livraison anticipée des fichiers par la Direction Générale des Impôts.

### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Sans objet

### **3.3. Autres travaux**

La réflexion sur l'imputation de montants de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux pour la fraction des revenus du patrimoine ne donnant pas lieu à une déclaration fiscale sera poursuivie en 2006. En 2005, l'imputation de revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux à partir des données de l'enquête patrimoine devrait en principe avoir été réalisée. Avec la mise à disposition des résultats de l'enquête SRCV 2004 en 2006, et l'étude de leur précision, pourra être étudiée en 2006 la faisabilité d'imputation annuelle des revenus du patrimoine dans ERF à partir de la source SRCV. L'enjeu est évidemment d'améliorer la couverture des revenus du patrimoine dans Revenus Fiscaux en imputant des revenus du patrimoine tous les ans (jusqu'à présent ce type d'opération n'a été réalisé que ponctuellement) et ainsi d'améliorer la qualité de la mesure du niveau de vie.

## Formation Santé, protection sociale

### CNAF - Caisse nationale des allocations familiales

- Opérations nouvelles :

- Opérations répétitives :

SOURCE	PÉRIODICITÉ	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Fichier des allocataires</i> :</li> <li>Bénéficiaires des prestations légales</li> <li>Bénéficiaires du RMI</li> <li>Bénéficiaires des prestations logement</li> </ul>	Juin – décembre Juin – décembre Juin – décembre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Statistiques financières d'Action Sociale</i></li> </ul>	Décembre	Montée en charge Aides individuelles uniquement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Bénéficiaires de l'aide au foyer</i></li> </ul>	Décembre	Enquête interne auprès des travailleurs sociaux des CAF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Bénéficiaires de l'Allocation de Logement Temporaire</i></li> </ul>	Septembre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Échantillon national des allocataires</i></li> </ul>	Annuel	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Statistiques Formation professionnelle allocataires</i></li> </ul>	Décembre	Exploitation déclaration fiscale 2483

### CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

- Direction de l'actuariat statistique :

Les projets statistiques pour 2006 doivent rentrer dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CNAV pour la période 2005-2008. La COG, en cours de préparation, devrait être signée en mars 2005.

Cette convention fixe comme objectif de réussir la mise en œuvre de la **réforme des retraites**, faire de la CNAV et des organismes régionaux des acteurs reconnus dans le domaine de la retraite et de la **vie à la retraite**. Dans cet axe s'inscrit l'amélioration de la capacité d'expertise de la CNAV afin d'assurer le suivi de la réforme et de mesurer son impact dans la perspective des rendez-vous de 2005 et 2008 et la poursuite des travaux sur la régionalisation des études.

- Direction des recherches sur le vieillissement :

En 2006, les principaux travaux statistiques porteront sur **l'approfondissement de l'analyse des données** recueillies dans le cadre d'enquêtes dont la collecte est achevée :

- enquête sur le **vieillesse des immigrés**
- enquête HID
- enquête SHARE : rappelons que le projet Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe (SHARE), se déroule dans 11 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). A partir d'un questionnaire identique auprès de 1 500 ménages environ par pays (près de 2 000 pour la France) comptant au moins une personne de plus de 50 ans, il s'agit d'une recherche interdisciplinaire prenant en compte les interactions entre les facteurs sociaux familiaux, économiques, et de santé. En France, c'est

l'IRDES qui gère le projet. La CNAV est responsable du module transnational « Transferts entre générations ».

## **Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)**

L'Irdes sera impliqué dans la réalisation de deux enquêtes périodiques :

- L'enquête Santé Protection Sociale (ESPS), réalisée annuellement par l'Irdes de 1989 à 1998, tous les deux ans depuis, recueillera des données sur la santé, la consommation de soins, la couverture maladie, le statut économique et social et comportera aussi des questionnements spécifiques. Elle sera appariée aux données de remboursement des trois grands régimes de l'assurance maladie et possède une dimension longitudinale.
- Le panel européen de personnes âgées SHARE (Survey of Health Ageing and retirement in Europe) devrait connaître une deuxième vague en 2006. L'Insee et l'Irdes sont associés sur ce projet.

## **Ministère de la santé et de la protection sociale**

### **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)**

#### **Le développement d'observations sur les populations**

En ce qui concerne l'état de santé des populations, l'INSEE et la DREES lanceront une réflexion préparatoire à la réalisation d'une grande enquête « intégrée » santé handicap en 2008. Ce couplage apparaît, nécessaire pour répondre notamment à l'évaluation des lois portant sur la Santé Publique et le handicap (actualisation régulière des données d'espérance de vie sans incapacité par exemple).

Un projet d'enquête santé harmonisée est par ailleurs en cours au niveau européen. Il prévoit une collecte quinquennale de divers modules sur la santé. Il pourrait aboutir vers 2008. Un groupe de travail DREES pilote ce projet avec l'INSEE à compter du début 2005.

Par ailleurs, le cycle triennal d'enquêtes en milieu scolaire se poursuivra avec la préparation de la troisième enquête auprès des élèves de grandes sections de maternelle, qui seront enquêtés en 2005-2006. La possibilité de mener cette enquête auprès d'un échantillon d'élèves plus large que d'habitude (30 000 élèves) sera étudiée avec le ministère de l'éducation nationale. Elle permettrait de publier des résultats au niveau géographique plus détaillé et de suivre, également à un niveau local, l'évolution des principales pathologies des enfants enquêtés à 5 et 6 ans lors de l'enquête de 1999-2000.

Une première collecte rénovée d'informations individuelles et anonymes issues des certificats de santé, prévue dans la loi de Santé Publique, sera réalisée en 2005.

Un dispositif statistique destiné à mesurer les liens entre les itinéraires professionnels, les conditions de travail et l'état de santé des personnes sera préparé en 2005, avec le soutien du Centre d'étude de l'emploi, qui a réalisé en 2003 l'étude préalable, et de la DARES, en vue d'une collecte par l'INSEE en 2006. L'enquête portera sur un échantillon représentatif (15 000 personnes environ) de la population générale âgée de 20 à 74 ans et s'appuyant sur l'« échantillon démographique permanent » de l'INSEE, elle mobilisera des éléments d'informations rétrospectifs et prospectifs issus de l'état civil et des recensements successifs.

Dans le domaine social, une nouvelle enquête « minima sociaux » sera réalisée en 2006 sur les allocataires du RMI, de l'ASS et de l'API. Cette enquête s'inscrira dans le dispositif d'évaluation de l'impact de la décentralisation du RMI et de la mise en place des mesures d'insertion prévues dans le projet de loi de cohésion sociale. Elle comportera notamment un volet de questions communes à l'enquête « minima sociaux » menée en 2003 et à l'enquête spécifique au RMI menée en 2001, en vue d'une analyse comparative.

En matière d'immigration et d'intégration, une enquête sur le profil et le parcours des migrants récemment arrivés ou régularisés en France sera préparée en 2005. Son objectif est de connaître les conditions d'insertion des migrants en France, à partir d'un échantillon de personnes récemment arrivées en France (base de données Office des Migrations Internationales).

Le suivi de la réforme des retraites se concrétisera, d'une part avec un recueil de données agrégées en provenance des caisses des retraites, et d'autre part, par le suivi de la montée en charge des nouveaux dispositifs d'épargne retraite non obligatoire. A l'horizon 2006, une enquête sur les comportements de départ en retraite pourra être montée à partir de l'Échantillon inter-régimes de cotisants.

Sur le suivi des mesures de la conférence de la Famille 2003, outre le suivi de la montée en charge de la PAJE et la participation à l'enquête sur les bénéficiaires de la nouvelle prestation assurés en lien avec la CNAF, la DREES réitérera l'enquête sur les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants à l'horizon 2006-2007.

Concernant l'évaluation du plan de cohésion sociale, la DREES suivra la montée en charge des mesures concernant les bénéficiaires de minima sociaux, en lien notamment avec la DARES et les départements. Une nouvelle enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux sera lancée à l'horizon 2006.

**Fiches descriptives d'enquêtes****Pour avis d'opportunité**

	Page
Enquête Victimation 2006.....	51
Enquête « Consensus » .....	53
Enquête sur les dépenses culturelles des collectivités locales en France.....	55

**Pour information**

	Page
Enquête nationale Transports 2007 .....	58

## ENQUETE "VICTIMATION 2006"

### 1. Service producteur

Au sein du département PRCVM de l'INSEE, la division Conditions de vie des ménages.

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête de victimation 2006

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de cette enquête est la mesure des actes délictueux commis en France métropolitaine sur la période 2004-2005. L'enquête cherche à évaluer principalement le nombre des victimes, leurs caractéristiques socio-démographiques, et le nombre et la nature précise des agressions, vols, etc. qu'elles rapportent avoir subi. Cette enquête reconduit l'enquête EPCV "Cadre de vie et sécurité" réalisée en janvier-février 2005.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête, comme la précédente de janvier-février 2005, est réalisée à la demande de l'Observatoire National de la Délinquance. Le service statistique de l'OND et l'INSEE sont les premiers utilisateurs des résultats de l'enquête qui fourniront notamment la matière du rapport annuel de l'OND. Les fichiers détails seront, sans délais, mis à la disposition des chercheurs.

Des extensions, locales pourront être réalisées. L'enquête de 2005 a ainsi procédé à des extensions en Zones Urbaines Sensibles, financées par la Délégation Interministérielle à la Ville.

### 5. Principaux thèmes abordés

Les vols, les agressions, les dégradations, les menaces rapportées par les enquêtés. Le comportement de report des faits à la police/gendarmerie.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'OND considère les enquêtes de victimation comme un élément essentiel du dispositif de mesure de la délinquance ; ces enquêtes complètent en effet les données administratives (état 4001) dont le principal défaut est de ne mesurer avant tout, non la prévalence des actes délictueux, mais l'activité des services de police et de gendarmerie.

La mission de l'OND est précisément de contribuer à définir un dispositif cohérent qui intègre l'ensemble des sources, administratives ou d'enquête.

### 7. Unités enquêtées et champ de l'enquête

L'enquête interroge des ménages ordinaires de France métropolitaine; elle vise 6000 ménages répondants. Elle suit le modèle des EPCV et se compose donc d'une partie fixe, qui reprend les indicateurs de janvier des EPCV (équipements collectifs dans le quartier, environnement, sécurité) et dont la partie variable se compose d'un questionnaire plus précis sur les vols et violences subis.

### 8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte se déroulera en janvier et février 2006 ; elle sera assurée par l'INSEE.

### 9. Impact sur l'unité enquêtée dont temps de réponse maximum au questionnaire

La durée totale de l'enquête est d'environ 3/4 d'heure.

#### 10. Comité de concertation :

L'enquête est élaborée pour répondre à la demande de l'OND qui, ici, joue le rôle de comité de concertation. Cet organisme rassemble des représentants de la police et de la gendarmerie, des autres administrations (Education Nationale, INSEE,...) mais aussi des élus (assemblée Nationale, Sénat, maires), des chercheurs et universitaires et des représentants de la société civile (assureurs, journalistes,...). Les résultats de l'enquête doivent alimenter, en particulier, le rapport annuel de l'OND.

#### 11. Extensions régionales prévues

Des extensions régionales sont envisagées. Les premiers contacts pris par l'OND et par l'INSEE en ce sens font penser que deux ou trois extensions sont à prévoir.

#### 12. Diffusion des résultats

Pas de restrictions particulières

## ENQUETE "CONSENSUS"

### 1. Service producteur

Au sein du département PRCVM de l'INSEE, la division Conditions de vie des ménages (CDV)

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête méthodologique sur le consensus autour de la déprivation

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif est d'évaluer le degré d'accord des enquêtés avec les choix généralement effectués par les concepteurs d'enquête de déprivation. Dans les enquêtes réalisées jusqu'à présent, les liste d'items (dont la non-possession marque la pauvreté du ménage ou de l'individu) ont été retenues par des concepteurs jugeant de leur pertinence sur la base de leur sentiment personnel.

On se propose dans cette enquête de préciser à quel point ce sentiment est partagé par la population, quels items font l'objet de désaccords et si il existe des items peu ou pas retenus dans les enquêtes et qui pourtant sont considérés par la plupart des gens comme des marqueurs de pauvreté.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est à l'initiative de la division CDV et de l'Unité des méthodes statistiques (UMS) de l'INSEE. Les résultats trouveront un premier débouché dans un réexamen de la liste d'indicateurs de déprivation collectés par les enquêtes PCV. Ils devraient, par ailleurs, intéresser les chercheurs, notamment les concepteurs d'enquêtes de déprivation dans d'autres pays européens et au-delà. Il ne semble pas exister, en effet, d'enquêtes de ce type, hors une enquête russe réalisée en 2002.

### 5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire aborde différents thèmes (alimentation, logement, quartier, loisirs, bien durables) ; pour chacun il demande à l'enquêté si la non-possession de certains biens (réfrigérateur, lecteur de CD,...), certaines non-consommations (fruits frais ou viande rouge), l'absence de certains éléments de confort (eau chaude), certaines conditions de vie (logement insalubre, quartier peu sûr,...) sont des marqueurs ou non de pauvreté.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête se place en amont de la collecte des indicateurs destinés à nourrir les analyses de l'exclusion, elles-mêmes partie intégrante des plan nationaux et européens de lutte contre la pauvreté.

Elle doit permettre d'éclairer les choix d'indicateurs de pauvreté non monétaire, qui constitue un des principaux thèmes de travail du département PRCVM.

### 7. Unités enquêtées et champ de l'enquête

L'enquête interroge des ménages ordinaires de France métropolitaine; elle vise 6000 ménages répondants. Elle suit le modèle des EPCV et se compose donc d'une partie fixe, qui reprend les indicateurs de janvier des EPCV (équipements collectifs dans le quartier, environnement, sécurité) et d'une partie variable constitué par le questionnaire sur le consensus proprement dit.

### 8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte se déroulera en janvier et février 2006 ; elle sera assurée par l'INSEE.

### 9. Impact sur l'unité enquêtée dont temps de réponse maximum au questionnaire

La durée totale de l'enquête est d'environ 3/4 d'heure.

#### 10. Comité de concertation :

Il n'est pas prévu de comité de concertation formel pour cette enquête à caractère méthodologique, dont le but est d'éclairer les travaux de l'Institut sur la pauvreté non monétaire. On notera cependant qu'outre plusieurs unités de l'INSEE (les divisions "Conditions de vie des ménages" et "Revenu et patrimoine" le pôle "Enquêtes Ménages" de Nancy, la division "Unité des méthodes statistiques"), la conception de l'enquête devra recourir à l'expertise de chercheurs et d'universitaires spécialistes du domaine.

#### 11. Extensions régionales prévues

Pas d'extension régionale envisagée.

#### 12. Diffusion des résultats

Pas de restrictions particulières

## ENQUETE SUR LES DEPENSES CULTURELLES DES COLLECTIVITES LOCALES EN FRANCE

### 1. Service producteur (maître d'ouvrage)

Ministère de la culture et de la communication  
Délégation au développement et aux affaires internationales  
Département des études, de la prospective et des statistiques

### 2. Intitulé de l'enquête

Les dépenses culturelles des collectivités locales en France

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'importance du financement public de la culture (seulement 1 % du budget de l'Etat, mais 2 à 3 fois plus pour les régions et départements, et près de 15 % du budget des villes de plus de 100 000 habitants, avec une prise en charge croissante et diversifiée de compétences culturelles par les établissements publics de coopération intercommunale), la fréquence des opérations menées en partenariat entre les collectivités locales et l'Etat « partenaire et régulateur », les transferts successifs de compétences liés aux différentes étapes de la décentralisation rendent nécessaire la mise en place d'un suivi annuel (photographie d'ensemble et détaillée) de l'engagement financier des collectivités locales dans ce domaine. Un dispositif existait précédemment, qui reposait sur des enquêtes triennales (ces enquêtes ont concerné les dépenses des exercices 1981, 1984, 1987, 1990, 1993 et 1996) ; après une période d'interruption, une rénovation de ce dispositif a été entreprise pour tenir compte de l'évolution des réalités budgétaires et culturelles des collectivités locales (le dispositif précédent ne couvrait pas les dépenses des EPCI) et pour l'adapter à l'évolution des normes comptables ; en outre l'annualisation du dispositif permettra de suivre l'évolution de l'investissement culturel. Après une phase de réflexion et d'expérimentation, un nouveau protocole a été défini qui permettra le lancement d'une nouvelle enquête.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Origine de la demande : Demande ministérielle, Ministère de la culture et de la communication  
Département des études, de la prospective et des statistiques

#### Utilisateurs potentiels des résultats :

- *Ministère de la culture et de la communication (Ministre et Cabinet, Directions sectorielles centrales et Directions régionales des affaires culturelles)*
- Collectivités locales et associations de collectivités en France
- Assemblée nationale et Sénat
- Ministère de l'intérieur (Direction générale des collectivités locales)
- Responsables politiques et acteurs culturels, français et étrangers
- Enseignants, chercheurs et étudiants, français et étrangers
- Eurostat
- Média et grand public

### 5. Principaux thèmes abordés

L'engagement financier des collectivités locales sera mesuré en dépenses exécutées (à partir des comptes administratifs), en valeur et en poids relatif dans les budgets locaux, en distinguant les dépenses par nature (dépenses de fonctionnement et d'investissement, dépenses de personnel, autres dépenses directes et transferts) et par domaine culturel.

Le champ culturel couvert par cette enquête regroupe de nombreux domaines d'intervention publique : on s'intéressera à l'ensemble des actions et des services publics (ou soutenus par la collectivité publique), qui visent à conserver et à valoriser les patrimoines (mobilier, immobilier, et immatériel), à favoriser la production artistique (en particulier la création des œuvres de l'art et de l'esprit), à promouvoir

l'enseignement, la sensibilisation et les pratiques, en garantissant d'une part un large accès aux médias culturels et en assurant d'autre part une animation culturelle dans les lieux et les milieux les plus divers).

#### 6. Place dans le dispositif existant sur le même sujet ; apports à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichier administratifs)

Il n'existe pas d'autre enquête nationale sur les dépenses culturelles des collectivités locales, les statistiques existantes sur les finances locales ne permettent pas de connaître avec suffisamment de précision les dépenses culturelles des collectivités, les données produites tant par la DGCL que par la comptabilité publique ne fournissent aucune ventilation par domaines culturels, la simple exploitation des données telles qu'elles figurent dans les comptes administratifs n'est pas suffisante et doit être complétée par les traitements spécifiques de cette enquête.

#### 7. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

Parmi les collectivités locales de France métropolitaine il est prévu d'enquêter un échantillon de près de 200 communes sur les 850 communes de plus de 10.000 habitants (les 36 communes de plus de 100.000 habitants seront toutes enquêtées) ; près de 250 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre parmi les 360 qui contiennent au moins une commune de plus de 10 000 habitants seront enquêtés

Tous les départements (96) et toutes les régions (22) de France métropolitaine seront enquêtées.

La collecte d'informations portera sur les données comptables identifiées au sein des chapitres ou fonctions « culturels » des nomenclatures en vigueur (fonction 3 de la M14, fonction 945 de la M51 ...). Lors de la phase exploratoire, une collecte d'informations complémentaires a été effectuée auprès des collectivités ; cette collecte a permis d'estimer pour chaque collectivité la part et la nature des dépenses culturelles non immédiatement repérées par la nomenclature comptable; les ratios qui en résultent seront appliqués aux dépenses annuelles constatées et feront l'objet d'un rebasement périodique sur la base d'une nouvelle interrogation des collectivités à raison d'un tiers des collectivités chaque année.

#### 8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte (maître d'œuvre)

L'enquête sera annuelle ; la collecte et l'exploitation des comptes administratifs commencera dès leur publication (juillet de l'année suivant l'année de référence) ; la durée totale de l'enquête ne devra pas dépasser une année.

Après un appel d'offres, l'enquête sera confiée à un prestataire de services qui se chargera de la collecte des comptes administratifs, de la saisie des données et des échanges avec les services des collectivités enquêtées. Le prestataire devra livrer une base de données sur les dépenses culturelles des collectivités locales, ainsi qu'un ensemble de premiers résultats établis à partir des premiers traitements d'exploitation de cette base de données. Ces résultats seront validés (et complétés autant que de besoin) par le DEPS qui les publiera ensuite.

#### 9. Impact sur l'unité enquêtée

L'enquête repose essentiellement sur la saisie des données relatives aux dépenses culturelles figurant dans les comptes administratifs. Aux données annuelles saisies seront appliqués des traitements « routiniers » (redressements, qualifications fonctionnelles ...), définis périodiquement en concertation avec les services financiers et culturels des collectivités qui valideront chaque année les résultats produits les concernant. Les demandes formulées par le DEPS n'excéderont pas les capacités analytiques développées par la plupart des collectivités.

L'un des objectifs du dispositif est de limiter la charge de travail du côté des collectivités locales, souvent sollicitées pour de nombreuses enquêtes ; dans cette perspective, des échanges ont d'ores et déjà pu être engagés, au niveau national, avec certaines associations d'élus, (exemple : ADCF, FVMF), ainsi qu'avec la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) du Ministère de l'Intérieur afin de mobiliser des documents comptables ou des données déjà collectés par elles.

De la même manière, une articulation a été et sera systématiquement recherchée avec les travaux menés régionalement sur les dépenses culturelles dans le cadre de dispositifs d'observation de la culture en région, en Lorraine et en Pays de la Loire, par exemple.

Des conventions seront passées avec chacun de ces partenaires pour définir les modalités de partage et de valorisation des informations produites.

#### 10. Comité de concertation

Les associations suivantes ont été informées du dispositif prévu qui seront directement intéressées aux résultats et pourront également participer à une bonne sensibilisation et mobilisation des collectivités enquêtées : l'AMF, l'AMGVF, l'AMPVF, l'AMVBF, l'ADCF, l'ADF, l'ARF ainsi que la FNCC.

Le comité de concertation pourrait comprendre, outre les structures mentionnées ci-dessus, la DGCL et la comptabilité publique, ainsi que l'Insee. De plus, en interne au Ministère de la culture et de la communication, l'ensemble des directions sectorielles et des directions régionales des affaires culturelles sont susceptibles d'être également consultées.

#### 11. Extensions régionales prévues

L'extension de l'échantillon national en vue d'une représentativité à l'échelle d'une ou de plusieurs régions n'est pas envisageable pour le Ministère de la culture et de la communication, pour des raisons de coût et d'ampleur du travail à réaliser.

Par construction et par vocation, l'enquête ne permettra pas d'établir le montant des dépenses culturelles locales consolidées dans le cadre d'une approche territoriale qui peut relever d'une observation régionale.

#### 12. Diffusion des résultats

Les résultats d'ensemble (en particulier les données extrapolées pour les communes et leurs groupements) et les analyses feront l'objet d'une publication par le DEPS, dont la diffusion sera gratuite. Les données détaillées sur chaque collectivité enquêtée ne seront pas diffusées sauf accord de la collectivité.

Chaque collectivité enquêtée sera destinataire des résultats d'ensemble de l'enquête ainsi que d'une monographie de ses dépenses culturelles. Par convention et sous réserve d'acceptation de la part des collectivités concernées, le DEPS pourra mettre à disposition de ses partenaires (cf. §10) les informations collectées dans le cadre de cette enquête.

## ENQUETE NATIONALE TRANSPORTS 2007

*Cette enquête est présentée pour information à la formation « Démographie, conditions de vie » et pour examen d'opportunité à la formation « Transport, tourisme ».*

### 1. Service producteur

La maîtrise d'ouvrage de l'enquête est confiée au SES (Service d'Etudes Statistiques du Ministère de l'équipement et des transports)

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête Nationale Transports 2007

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de cette enquête est la connaissance des déplacements des ménages résidant en France et de leur usage des moyens de transport tant collectifs qu'individuels. Elle s'inscrit dans le prolongement des précédentes enquêtes transports, dont la dernière a été réalisée en 1993-1994.

Ces enquêtes sont les seules sur la mobilité réalisées à cette échelle et qui décrivent tous les déplacements, quels que soient le motif, la longueur, la durée, le mode de transport, la période de l'année ou le moment de la journée. Elles s'intéressent aussi, pour comprendre ces comportements, aux possibilités d'accès aux transports collectifs et aux moyens de transports individuels dont disposent les ménages.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Sur proposition de sa formation « Transport-Tourisme », le CNIS a, dans ses avis concernant le programme à moyen terme 2004-2008, lors de son assemblée plénière du 18 décembre 2003, adopté l'avis suivant : « Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'enquête Transports-Communications ». Et, lors de sa réunion du 27 mai 2004, la formation « Transport-Tourisme » a proposé le projet d'avis suivant, au titre de 2005 : « Le Conseil se félicite de la volonté des services statistiques de lancer les travaux préparatoires au renouvellement en 2007 de l'enquête « transport » et espère que les problèmes budgétaires ne remettront pas en cause la réalisation de cette opération ».

L'enquête est commandée par le Ministère de l'équipement et des transports (MET) ; elle est financée par des organismes publics et privés (directions du MET, ADEME, Direction Générale de l'Aviation Civile, EDF, Réseau Ferré de France, Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes et d'Ouvrages à Péage,...)

### 5. Principaux thèmes abordés

Les déplacements, courte et longue distance, des ménages et de leurs membres, selon les différents modes de transport.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

- Les déplacements sont mesurés par les « enquêtes ménages déplacements » réalisées dans les grandes agglomérations (méthodologie du CERTU) : elles permettent de recueillir les pratiques globales de déplacements d'une population urbaine .

- Le SES a mis en place un suivi permanent des déplacements à longue distance, à partir du panel « suivi de la demande touristique » de la direction du Tourisme

L'Enquête Nationale Transport est le seul outil qui permette d'observer les comportements des habitants de toutes les tailles d'agglomérations (notamment les plus petites) et d'estimer des

indicateurs de mobilité tout au long de l'année. L'enquête est notamment fiable pour l'appréhension des distances parcourues (véhicules\*kilomètres ou voyageurs\*kilomètres) ce qui est important pour les problématiques environnementales (émission de polluants locaux ou globaux, consommation d'énergie). Elle permet des comparaisons dans le temps (avec les enquêtes précédentes) et dans l'espace (avec les enquêtes menées à l'échelon local ou dans d'autres pays).

#### 7. Unités enquêtées et champ de l'enquête

L'enquête interroge des ménages ordinaires de France métropolitaine; elle vise 14 000 ménages répondants. Elle se compose de deux questionnaires, remplies en deux visites, et d'un carnet par véhicule du ménage, où doivent être consignés, pendant 7 jours les déplacements effectués avec le véhicule (lieu de départ et d'arrivée, durée, kilométrage, motifs)

#### 8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête se déroulera tout au long de l'année 2007. La maîtrise d'œuvre est confiée à l'INSEE

#### 9. Impact sur l'unité enquêtée dont temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps total d'interrogation sera de 100 mn en moyenne. On prévoit que le carnet comprendra en moyenne une trentaine d'enregistrements

#### 10. Comité de concertation :

La maîtrise d'ouvrage n'a pas, pour l'heure, prévu de comité de concertation en tant que tel. Il convient cependant de noter que le comité de pilotage de cette enquête est particulièrement large, rassemblant une vingtaine d'organismes, privés ou publics, comme indiqué au point 4 ci-dessus. En particulier, la plupart des grands acteurs institutionnels et industriels du transport routier, ferroviaire ou aérien doivent participer à ce comité (comme c'était le cas lors de la précédente enquête).

#### 11. Extensions régionales prévues

Des extensions régionales sont envisagées. Les contacts en ce sens ne sont pas encore concrétisés.

#### 12. Diffusion des résultats

Pas de restrictions particulières